

# CONTRAT DE RIVIERE BASSIN VERSANT DE L'ORAIN



## DOSSIER DEFINITIF DE CANDIDATURE

### TOME II : Programme d'actions

Dossier réalisé par :



en collaboration avec les Communautés de  
Communes et les Syndicats Intercommunaux  
d'Aménagements

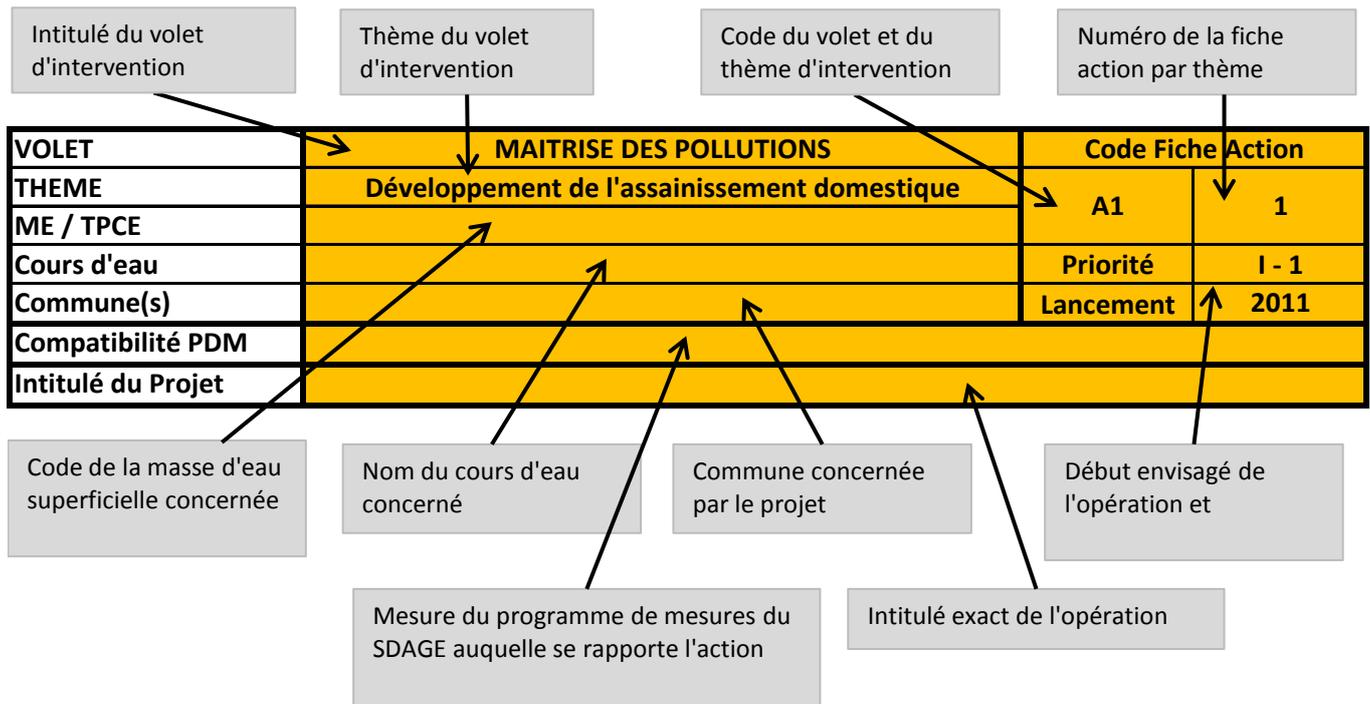
Avec l'appui technique et financier de :



- Février 2011 -



**Détail de l'entête des Fiches actions :**



**Précisions concernant la priorisation des fiches :**

- I : Action concernant une mesure du programme de mesures du SDAGE.
- II : Action ne concernant pas directement une mesure du programme de mesures du SDAGE mais dont la réalisation doit permettre l'atteinte des objectifs fixés par la DCE
- III : Action complémentaire

Pour les mêmes thématiques d'intervention, chaque action a ensuite été priorisée aboutissant à des priorités I-1, I-2, II-1, ...

**Volets d'intervention du Contrat de Rivière :**

<b>VOLET</b>	<b>Thème</b>
<b>A : MAITRISE DES POLLUTIONS</b>	A1 : Développement de l'assainissement
	A2 : Maîtrise des pollutions d'origine agricole
	A3 : Maîtrise des pollutions d'origine industrielle
	A4 : Mesures complémentaires
<b>B1 : RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	B1A : Reconquête du lit majeur
	B1B : Gestion du lit mineur
<b>B2 : GESTION DES INONDATIONS</b>	
<b>B3 : GESTION DE LA RESSOURCE</b>	
<b>C : ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE</b>	C1 : Animation et coordination du Contrat
	C2 : Programme de communication
	C3 : Valorisation du patrimoine lié à l'eau

# LISTE DES ACTIONS PAR VOLET

<b>VOLET A : MAITRISE DES POLLUTIONS.....</b>		<b>6</b>
<b>    Volet A1 : Développement de l'assainissement domestique.....</b>		<b>7</b>
A1	1 Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Poligny .....	8
A1	2 Extension du réseau d'assainissement de Buvilly.....	9
A1	3 Mise en place d'un système d'assainissement collectif à Aumont.....	10
A1	4 Mise en place d'un système d'assainissement collectif à Grozon.....	11
A1	5 Mise en place d'un suivi agronomique des boues issues de station d'épuration du bassin versant.....	12
<b>    Volet A2 : Réduction des pollutions d'origine agricole.....</b>		<b>13</b>
A2	1 Identification et mise en place de dispositifs de pulvérisation plus respectueux de l'environnement.....	14
A2	2 Développement des intercultures afin de maintenir le potentiel agronomique des sols et la biodiversité.....	15
A2	3 Programme de mise aux normes des bâtiments d'élevage.....	16
A2	4 Mise en place d'une assistance technique à l'épandage.....	17
A2	5 Mise en application du dispositif PVE sur le bassin versant de l'Orain.....	18
A2	6 Développement des grandes cultures céréalières en agriculture biologique en Franche-Comté.....	19
A2	7 Sensibilisation et conversion des exploitations à l'agriculture biologique sur la zone du Revermont.....	20
A2	8 Reconversion des cultures en prairies au niveau du site Natura 2000 "Basse vallée du Doubs".....	21
<b>    Volet A3 : Maîtrise des pollutions d'origine industrielle.....</b>		<b>22</b>
A3	1 Diagnostic et amélioration de l'assainissement industriel au niveau de la commune de Poligny.....	23
A3	2 Diagnostic et amélioration de l'assainissement des industries du secteur agro-alimentaire à Poligny.....	24
<b>    Volet A4 : Mesures complémentaires.....</b>		<b>25</b>
A4	1 Etudes de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de l'Orain.....	26
A4	2 Programme d'actions destinées à réduire l'usage des produits phytosanitaires.....	27
A4	3 Programme de maîtrise des pollutions d'origine viticoles et vinicoles.....	28
A4	4 Réalisation d'études et de travaux de réhabilitation d'anciennes décharges sur le territoire de la CCGI.....	29
<b>VOLET B1 : RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES.....</b>		<b>30</b>
<b>    Volet B1A : Reconquête du lit majeur.....</b>		<b>31</b>
B1A	1 Recréation de méandres au niveau des 5 secteurs pré-identifiés dans le cadre de l'étude .....	32
B1A	2 Recréation de méandres entre le seuil de l'autoroute A39 et le vannage du Moulin de Vaivre.....	33
B1A	3 Recréation de méandres au niveau de la confluence de la Grozonne avec l'Orain.....	34
B1A	4 Réhabilitation de la morte du Petit-Chantereine à Chaussin.....	35
B1A	5 Réhabilitation de la morte du Gravier à Chaussin.....	36
B1A	6 Programme de préservation de l'écosystème « prairies humides » de la vallée de l'Orain.....	37
B1A	7 Programme de gestion du réseau de mares localisé au niveau d'Abergement-le-Petit / Grozon.....	38
B1A	8 Etude des peuplements piscicoles suite à la réalisation du Contrat.....	39
B1A	9 Etude environnementale et socio-économique des étangs du bassin versant.....	40
B1A	10 Restauration du bras de contournement de l'ancien moulin du Deschaux.....	41
B1A	11 Identification d'un réseau de zones humides prioritaire et élaboration d'un plan de gestion.....	42
B1A	12 Mise en œuvre du plan de gestion du réseau de zones humides prioritaire identifié.....	43
B1A	13 Mise en œuvre d'une démarche de maîtrise foncière.....	44

<b><u>Volet B1B : Gestion du lit mineur.....</u></b>		<b>45</b>
B1B	1 Aménagement d'une rivière de contournement au niveau du barrage du Deschaux.....	46
B1B	2 Aménagement d'une rivière de contournement au niveau du barrage du Colombot à Saint-Baraing.....	47
B1B	3 Aménagement d'une rivière de contournement au niveau du barrage de la scierie Mutelet à Rahon.....	48
B1B	4 Aménagement d'une passe à poissons à bassins au niveau du barrage de Villersérine.....	49
B1B	5 Aménagement d'une rivière de contournement au niveau du barrage du Viseney.....	50
B1B	6 Restauration de la continuité piscicole du ruisseau de Buvilly.....	51
B1B	7 Restauration de l'habitat et de la continuité piscicole au niveau du seuil de l'ancien moulin des Etopies.....	52
B1B	8 Restauration de la continuité piscicole de l'Orain au niveau du pont SNCF et de la traversée de la RN83.....	53
B1B	9 Programme d'entretien et de restauration de la ripisylve de l'Orain amont.....	54
B1B	10 Programme d'entretien et de restauration de la ripisylve de l'Orain aval.....	55
B1B	11 Programme de restauration de la ripisylve de l'Orain amont et aval.....	56
B1B	12 Programme opérationnel de lutte contre la Renouée du Japon.....	57
B1B	13 Plan de lutte collective contre l'ambrosie à feuille d'armoise.....	58
B1B	14 Préservation des sites à écrevisses à pattes blanches dans le cadre de l'Arrêté de Protection de Biotope.....	59
<b><u>VOLET B2 : GESTION DES INONDATIONS.....</u></b>		<b>60</b>
B2	1 Etude de différents scénarii d'aménagement destinés à limiter les inondations de Chaussin.....	61
B2	2 Réalisation des aménagements destinés à limiter les inondations au niveau de la commune de Chaussin.....	62
<b><u>VOLET B3 : GESTION DE LA RESSOURCE.....</u></b>		<b>63</b>
B3	1 Réhabilitation de l'ancienne station de mesures hydrométriques localisée au Deschaux.....	64
B3	2 Etude de suivi piézométrique de la nappe fluvio-glaciaire de Tourmont-Poligny.....	65
B3	3 Amélioration du potentiel de restitution de la nappe de Poligny.....	66
B3	4 Respect des périmètres de protection des captages de Chausseuans, Vaux-sur-Poligny et Rahon.....	67
B3	5 Mise en place d'un périmètre de protection du captage d'Asnans.....	68
<b><u>VOLET C : ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE.....</u></b>		<b>69</b>
<b><u>Volet C1 : animation et coordination du Contrat.....</u></b>		<b>70</b>
C1	1 Création d'un poste de coordinateur du Contrat de Rivière.....	71
C1	2 Evaluation du contrat - Etude bilan.....	72
<b><u>Volet C2 : Programme de communication.....</u></b>		<b>73</b>
C2	1 Programme de sensibilisation et d'information des habitants du bassin versant.....	74
C2	2 Etude piscicole et géomorphologique : élaboration d'une plaquette .....	75
C2	3 Elaboration d'une plaquette technique concernant l'entretien des cours d'eau non domaniaux.....	76
C2	4 Publication d'un bulletin d'information annuel du Contrat de Rivière.....	77
C2	5 Création et publication d'un site internet.....	78
C2	6 Sensibilisation à la rationalisation de l'usage des produits phytosanitaires.....	79
C2	7 Présentation et animation relatives aux 7 projets de récréation de méandres.....	80
C2	8 Animation générale et évaluation de la perte agricole liée aux projets de récréation de méandres.....	81
C2	9 Programme d'information et de sensibilisation aux milieux humides.....	82
<b><u>Volet C3 : Valorisation du patrimoine lié à l'eau.....</u></b>		<b>83</b>
C3	1 Identification et restauration du petit patrimoine bâti lié à l'eau.....	84

**A : MAITRISE DES POLLUTIONS**

**A1 : Développement de l'assainissement  
domestique**

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS			Code Fiche Action			
THEME	Développement de l'assainissement domestique			A1	1		
ME / TPCE	615						
Cours d'eau	Orain			Priorité	I - 1		
Commune(s)	Poligny			Lancement	2011		
Compatibilité PDM	R : Assainissement						
Intitulé du Projet	Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Poligny						
<b>Problèmes identifiés</b>							
<p>La commune de Poligny dispose d'une station d'épuration dont le fonctionnement entraîne parfois des relargages de boues. Son rendement est relativement satisfaisant concernant le traitement de la matière organique et des éléments azotés (rendement de plus de 95%) mais la station ne dispose pas d'équipement destiné à traiter les phosphates (rendement de seulement 44%). La révision du diagnostic du système d'assainissement et l'élaboration du zonage, débutés en 2006, se sont achevés début 2009. Cette étude a ainsi démontré les nombreux dysfonctionnements en matière d'assainissement au niveau de la commune et a abouti à la proposition d'un programme de travaux permettant de pallier à ces derniers.</p>							
<b>Objectifs</b>							
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmentation du taux de collecte, notamment au niveau du collecteur se rejetant directement dans la Glantine.</li> <li>2. Elimination des eaux claires parasites limitant le rendement de la STEP.</li> <li>3. Amélioration du traitement du phosphore par la mise en place d'un système de traitement adapté.</li> <li>4. Mise en place 2 bassins de rétention pour stocker les trop pleins des déversoirs d'orages (DO) les plus impactants (pollution organique de l'Orain) et les restituer après le passage de l'épisode pluvieux.</li> </ol>							
<b>Conditions d'exécution</b>							
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Respect du zonage d'assainissement et de la réglementation en vigueur.</li> <li>2. Respect des préconisations issues de l'étude de diagnostic des réseaux.</li> </ol>							
<b>Indicateurs d'efficacité</b>							
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Evolution positive des taux de collecte et de transfert à la station d'épuration.</li> <li>2. Amélioration de la qualité chimique et biologique à l'aval des rejets.</li> </ol>							
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>							
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Augmentation du taux de collecte			115 000	137 540		
2.	Elimination des eaux claires parasites			62 900	75 228		
3.	Mise en place d'un système de traitement au phosphore						
4.	Mise en place de 2 bassins de rétention à l'aval des DO "Gagneur" et "Tartine".			600 000	717 600		
	Total			777 900	930 368		
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			M.O.	AERMC*	CRFC	CG39	ETAT
1,2,3	2011	155 580	40%	30%		30%	
1,2,3	2012	155 580	40%	30%		30%	
1,2,3	2013	155 580	40%	30%		30%	
1,2,3	2014	155 580	40%	30%		30%	
1,2,3	2015	155 580	40%	30%		30%	
<b>Maitrise d'ouvrage</b>							
Commune de Poligny							
<b>Conditions d'aides</b>							
* Financement de 30% éventuellement plafonné							

<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Développement de l'assainissement domestique</b>	<b>A1</b>	<b>2</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>11991</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Ruisseau de Buvilly</b>	<b>Priorité</b>	<b>I - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Buvilly</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>R : Assainissement</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Extension du réseau d'assainissement de Buvilly</b>		

### Problèmes identifiés

Une importante pollution était observée au niveau du ruisseau de Buvilly, affluent de la Glantine et milieu récepteur des eaux usées de Buvilly. Compte tenu de ces observations, la commune a installé une station d'épuration de type lit filtrant planté de roseaux dont les eaux traitées se rejettent dans le ruisseau. Trois tranches de raccordement sont prévus afin de collecter l'ensemble des eaux usées de la commune. A l'heure actuelle, seule une tranche de raccordement a été réalisée. Suite à l'étude de la qualité du milieu récepteur après la mise en service de la station, les concentrations en nutriments (azote et phosphore) sont encore trop élevées la majeure partie de l'année.

### Objectifs

Extension du réseau sur les secteurs non desservis.

### Conditions d'exécution

Respect du zonage d'assainissement et de la réglementation en vigueur.

### Indicateurs d'efficacité

1. Evolution positive des taux de collecte et de transfert à la station d'épuration.
2. Amélioration de la qualité chimique et biologique à l'aval des rejets.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Réalisation de la 2ème tranche de raccordement au réseau de collecte	267 000	319 332
2.	Réalisation de la 3ème tranche de raccordement au réseau de collecte	216 000	258 336
<b>Total</b>		<b>483 000</b>	<b>577 668</b>

### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			M.O.	AERMC*	CRFC	CG39**	ETAT
1	2011	267 000	51%	30%		19%	
2	2012	216 000	51%	30%		19%	
	2013						
	2014						
	2015						

### Maitrise d'ouvrage

Commune de Buvilly

### Conditions d'aides

\* Financement de 30% éventuellement plafonné

\*\* Taux correspondant à un financement de 40% sur un montant éligible de 232 000 € par le CG39

<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Développement de l'assainissement domestique</b>	<b>A1</b>	<b>3</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>10229</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Grozonne</b>	<b>Priorité</b>	<b>I - 2</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Aumont</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>R : Assainissement</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Mise en place d'un système d'assainissement collectif à Aumont</b>		

### Problèmes identifiés

Suite à l'achèvement de son schéma directeur d'assainissement (SDA), la commune prévoyait la mise en place d'un système d'assainissement collectif pour le bourg.

Aumont contribuant à générer plus de 24% de la pollution nette du sous-bassin versant de la Grozonne, la commune est considérée comme prioritaire vis-à-vis de la mise en place d'un système d'assainissement. Toutefois, compte tenu du coût trop élevé du projet retenu suite au SDA, une seconde étude destinée à réaliser le zonage d'assainissement et à élaborer un scénario d'assainissement collectif financièrement plus réaliste à été menée en 2009-10.

### Objectifs

1. Construction de la station d'épuration
2. Construction, réhabilitation et extension du réseau selon schéma d'assainissement.

### Conditions d'exécution

1. Respect du zonage d'assainissement et de la réglementation en vigueur.
2. Respect des préconisations issues de l'étude de définition du programme d'assainissement et du zonage d'assainissement.

### Indicateurs d'efficacité

1. Rendement de traitement de la station d'épuration
2. Taux de collecte et de transfert à la station d'épuration et évolution de ces taux.
3. Amélioration de la qualité chimique et biologique à l'aval des rejets actuels.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Construction d'une station d'épuration (Hypothèse haute)	311 000	371 956
2.	Travaux sur les réseaux (Hypothèse haute)	1 023 400	1 223 986
<b>Total</b>		<b>1 334 400</b>	<b>1 595 942</b>

### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			M.O.	AERMC*	CRFC	CG39**	ETAT
1	2011	311 000	40%	30%		30%	
2	2012	255 850	40%	30%		30%	
2	2013	255 850	40%	30%		30%	
2	2014	255 850	40%	30%		30%	
2	2015	255 850	40%	30%		30%	

### Maitrise d'ouvrage

Commune d'Aumont

### Conditions d'aides

\* Financement de 30% éventuellement plafonné

\*\* Taux correspondant à un financement de 40% plafonné à 1 000 000 € par le CG39

<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Développement de l'assainissement domestique</b>	<b>A1</b>	<b>4</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>10229</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Grozonne</b>	<b>Priorité</b>	<b>I - 2</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Grozon</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>R : Assainissement</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Mise en place d'un système d'assainissement collectif à Grozon</b>		

### Problèmes identifiés

Le schéma directeur d'assainissement porté par la Communauté de Communes du Comté de Grimont étant achevé, la commune qui ne dispose d'aucun système de traitement des eaux usées souhaite s'orienter vers un assainissement collectif.

Grozon contribue à générer plus de 27% de la pollution du sous-bassin versant de la Grozonne, et ce, dès la source de ce petit cours d'eau. Ceci est confirmé par les observations des services de la Police de l'Eau qui qualifie ce ruisseau "d'égoût à ciel ouvert". Eu égard à l'ensemble de ces éléments, la commune est considérée comme prioritaire vis-à-vis de la mise en place d'un système d'assainissement.

### Objectifs

1. Construction de la station d'épuration
2. Construction, réhabilitation et extension du réseau selon schéma d'assainissement.

### Conditions d'exécution

Respect du zonage d'assainissement et de la réglementation en vigueur.

### Indicateurs d'efficacité

1. Rendement de traitement de la station d'épuration
2. Taux de collecte et de transfert à la station d'épuration et évolution de ces taux.
3. Amélioration de la qualité chimique et biologique à l'aval des rejets actuels.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Construction d'une station d'épuration de type lagunage, travaux sur les réseaux (Coûts 2006)	726 000	868 296
<b>Total</b>		<b>726 000</b>	<b>868 296</b>

### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			M.O.	AERMC*	CRFC	CG39	ETAT
1	2011	145 200	30%	30%		40%	
1	2012	145 200	30%	30%		40%	
1	2013	145 200	30%	30%		40%	
1	2014	145 200	30%	30%		40%	
1	2015	145 200	30%	30%		40%	

### Maitrise d'ouvrage

Commune de Grozon

### Conditions d'aides

\* Financement de 30% éventuellement plafonné

<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Développement de l'assainissement domestique</b>	<b>A1</b>	<b>5</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>	<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Mise en place d'un suivi agronomique des boues issues de station d'épuration sur l'ensemble du bassin versant</b>		

### Problèmes identifiés

Les stations d'épuration traitant les eaux usées des collectivités ou des industries génèrent un sous-produit inévitable : les boues d'épuration. Ces déchets ont la plupart du temps une valeur agronomique non négligeable et la meilleure valorisation de ces boues réside dans leur épandage sur des terrains agricoles. Le décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines, et son arrêté d'application du 8 janvier 1998, fixent le cadre réglementaire que doivent respecter les épandages de boues. L'épandage n'est ainsi autorisé que si un plan d'épandage comprenant notamment une caractérisation des boues, une étude du périmètre d'épandage, une présentation du schéma d'organisation des épandages, les conventions de mise à disposition des parcelles d'épandage par les exploitants, ainsi que le suivi agronomique annuel des épandages.

### Objectifs

1. Elaborer les plans d'épandage des boues des stations d'épuration, nouvelles ou qui seront aménagées sur le bassin versant.
2. Mettre en œuvre ces plans d'épandage.

### Conditions d'exécution

Respect de la réglementation en vigueur.

### Indicateurs d'efficacité

Nombre de plans d'épandage réalisés.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Etude d'épandage (Coût pour une station d'épuration)	7 000	8 372
2.	Suivi agronomique des boues (sur base d'un suivi sur 5 ans pour une station)	20 000	23 920
	<b>Total</b>	<b>27 000</b>	<b>32 292</b>

### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			M.O.	AERMC*	CRFC	CG39	ETAT
1	2011	11 000	50%	50%			
2	2012	5 000	100%				
2	2013	5 000	100%				
2	2014	5 000	100%				
2	2015	5 000	100%				

### Maitrise d'ouvrage

Collectivités productrices de boues ou leurs délégataires.

### Conditions d'aides

\* Le financement ne concerne que la partie plan d'épandage.

**A2 : Réduction des pollutions  
d'origine agricole**

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS			Code Fiche Action			
THEME	Réduction des pollutions d'origine agricole			A2	1		
ME / TPCE	615 / 10229 / 11991						
Cours d'eau	Glantine / Grozonne / Orain			Priorité	II - 1		
Commune(s)	Communes localisées sur les SBV concernés			Lancement	2010		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Identification et mise en place de dispositifs de pulvérisation plus respectueux de l'environnement						
CONTEXTE							
<b>Problèmes identifiés</b>							
<p>Au vu du diagnostic présenté début 2009, la protection phytosanitaire des cultures est réalisée à l'aide de matériel non adapté, en particulier sur les SBV de la Glantine, de la Grozonne et de l'Orain amont. La vétusté du matériel explique en partie ce constat sur des exploitations agricoles orientées principalement vers l'élevage et où peu d'hectares sont implantés en SCOP.</p>							
<b>Objectifs</b>							
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les solutions qu'auraient les agriculteurs pour pallier la vétusté des pulvérisateurs (plusieurs pistes seront envisagées).</li> <li>2. Identifier les possibilités de mises en oeuvre.</li> <li>3. Accompagner les exploitants agricoles dans la mise en place de nouveaux dispositifs.</li> </ol>							
<b>Conditions d'exécution</b>							
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Animation préalable : Information collective, identification et concertation autour des solutions qui pourraient être envisagées.</li> <li>2. Travail en groupe ou en individuel (en fonction des solutions retenues) pour aboutir à la mise en place des solutions retenues.</li> </ol>							
<b>Indicateurs d'efficacité</b>							
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participation des agriculteurs aux réunions de concertation.</li> <li>2. Appropriation par les exploitants agricoles des nouveaux "dispositifs" proposés.</li> <li>3. Atteindre 1/3 des exploitations par SBV ayant du matériel vétuste utilisant une des solutions proposées.</li> </ol>							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	SBV 1 (5 jours, suite de l'opération débutée en 2009)			2 800	3 349		
2.	SBV 2 (8 jours)			4 480	5 358		
3.	SBV 3 (8 jours)			4 480	5 358		
			<b>Total</b>	<b>11 760</b>	<b>14 065</b>		
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			CA39	AERMC	CRFC	CG39*	ETAT
1	2010	3 349	40%		40%	20%	
2	2011	5 358	40%		40%	20%	
3	2012	5 358	40%		40%	20%	
	2013						
	2014						
	2015						
<b>Maitrise d'ouvrage</b>							
Chambre d'Agriculture du Jura							
<b>Conditions d'aides</b>							
Le financement de cette action par l'ensemble des financeurs est conditionné par la réussite de l'action sur le premier SBV qui sera considéré.							
*Le financement de la CA39 est calculé sur base de 520 €/ jour.							

<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Réduction des pollutions d'origine agricole</b>	<b>A2</b>	<b>2</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain</b>	<b>Priorité</b>	<b>III - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Communes localisées sur le SBV Orain aval</b>	<b>Lancement</b>	<b>2010</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Développement des intercultures visant à maintenir le potentiel agronomique des sols et la biodiversité</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

La période hivernale durant laquelle les sols agricoles ne sont pas plantés peut entraîner de l'érosion associée à des lessivages plus ou moins importants notamment des nitrates. La mise en place d'interculture permet de limiter ces phénomènes, de restituer à la culture suivante les éléments nutritifs assimilés par le couvert végétal (azote, phosphore, potasse et autres minéraux) tout en assurant un maintien de la biodiversité (pollinisateurs, faune sauvage, activité microbienne du sol accrue).

#### Objectifs

1. Développer la mise en place d'intercultures dans les exploitations des SBV concernés en s'appuyant sur l'expérience des agriculteurs ayant déjà engagé cette démarche.
2. Atteindre 20% des exploitations ayant des surfaces implantées en SCOP, essayant d'implanter au moins une parcelle en interculture.
3. Appui aux secteurs sur lesquels une action de ce type sera mise en place et suivi de l'évolution des pratiques sur le SBV concerné.

#### Conditions d'exécution

1. Préalable : Mise en place d'un partenariat entre la FDC39 et la CA 39.
2. Identification des agriculteurs mettant en place des intercultures sur leur(s) parcelle(s) et prêts à informer les autres exploitants.
3. Prise de contact avec les agriculteurs novices et appuis techniques.
4. Diffusion de cette pratique : visite de parcelles, échanges, intérêts techniques,...
5. Bilan de l'opération menée en 2009/2010.
6. Suivi de l'évolution des pratiques et diffusion sur d'autre(s) secteur(s)

#### Indicateurs d'efficacité

1. Participation des agriculteurs aux rencontres proposées.
2. Atteinte des 20% des exploitations ayant des surfaces implantées en SCOP, essayant d'implanter au moins une parcelle en interculture

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	SBV Orain aval : 15 exploitations restantes et diffusion de la technique. Poursuite de l'opération menée en 2009 (26 jours)	14 560	17 414
2.	Suivi de l'évolution des pratiques et diffusion sur d'autre(s) secteur(s) - 2 jours par an pendant 5 ans.	5 600	6 698
<b>Total</b>		<b>20 160</b>	<b>24 111</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			CA39	AERMC	CRFC	CG39*	ETAT
1	2010	17 414	20%		60%	20%	
2	2011	1 340	20%		60%	20%	
2	2012	1 340	20%		60%	20%	
2	2013	1 340	20%		60%	20%	
2	2014	1 340	20%		60%	20%	
2	2015	1 340	20%		60%	20%	

#### Maitrise d'ouvrage

Chambre d'Agriculture du Jura

#### Conditions d'aides

Partenariat mis en place entre la CA39 et la FDC39. / \* Financement de la CA39 calculé sur base de 520 €/jour.



<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Réduction des pollutions d'origine agricole</b>	<b>A2</b>	<b>4</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>615 / 11991 / 10229</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain / Glantine / Grozonne</b>	<b>Priorité</b>	<b>I - 1</b>
<b>Commune(s)</b>		<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Mise en place d'une assistance technique à l'épandage</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

La maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et d'en maintenir la qualité dans certains secteurs à forte valeur écologique. Outre la mise en conformité des bâtiments d'élevage, cette maîtrise des déjections passe par le raisonnement des apports des effluents d'élevage et la mise en place de plan prévisionnel de fumure adaptée aux besoins des cultures.

#### Objectifs

S'assurer que les déjections produites sur l'exploitation sont épandues dans des conditions satisfaisant aux principes de la fertilisation raisonnée.

#### Conditions d'exécution

Tous les exploitants de la zone (zone élargie de la DCE élevage) ayant un élevage peuvent bénéficier de cette assistance. Cette assistance pourra également être étendue aux élevages situés hors zone DCE effluents ayant déjà bénéficié d'un programme de mise aux normes.

1. Reprise du dossier cartographique de l'exploitation s'il existe
2. Réalisation d'un plan prévisionnel de fumure
3. Suivi annuel des pratiques de fertilisation. En priorité seront ciblées les exploitations agricoles se lançant dans l'opération collective de mises aux normes.

#### Indicateurs d'efficacité

50 % des UGB qui seront mis aux normes sur la zone DCE Effluents (Cf. fiche A2-3)

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	2013 : 12 ATE première année	7 200	8 611
2.	2014 : 12 ATE 2ème année	5 400	6 458
3.	2015 : 12 ATE 3ème année	5 400	6 458
4.	Bilan de l'opération (2 jours)	1 120	1 340
<b>Total</b>		<b>19 120</b>	<b>22 868</b>

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			CA39	AERMC*	CRFC	CG39
	2011					
	2012					
1	2013	7 200		Forfait		
2	2014	5 400		Forfait		
3,4	2015	6 520		Forfait		

#### Maitrise d'ouvrage

Exploitants agricoles (animation : CA 39)

#### Conditions d'aides

\* Pour mémoire, aide forfaitaire de 1260 € par exploitation sur les 3 ans dans le cadre du 9ème Programme. Participation inconnue dans le cadre du 10ème Programme.

<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>				<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Réduction des pollutions d'origine agricole</b>				<b>A2</b>	<b>5</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>				<b>Priorité</b>	<b>I - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>				<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Mise en application du dispositif PVE sur le bassin versant de l'Orain</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
<p>Le plan végétal pour l'environnement (PVE) est un dispositif d'aide national aux investissements des exploitants agricoles à vocation environnementale pour le secteur végétal. Il permet de répondre aux engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement et s'inscrit dans la programmation du développement rural pour la période 2007-2013. Jusqu'à ce jour, aucune dynamique en faveur des investissements éligibles dans le cadre du PVE n'a été détectée. Les modifications apportées au programme (dont une révision à la hausse des taux d'aides) devraient faire évoluer la situation actuelle. Dans ce cas, une animation particulière pourra être mise en place afin d'accompagner les investissements qui pourront être réalisés.</p>						
<b>Objectifs</b>						
<p>1. Permettre le maintien de la qualité des eaux en réduisant l'impact des produits phytosanitaires.  2. Accompagner les exploitations agricoles dans les nouveaux défis environnementaux identifiés par le Grenelle de l'environnement.</p>						
<b>Conditions d'exécution</b>						
<p>Identifications des investissements éligibles répondant aux enjeux de réduction des pollutions par les produits phytosanitaires et les fertilisants, de réduction de la pression des prélèvements de la ressource en eau, de lutte contre les phénomènes érosifs, du maintien de la biodiversité(définis sur liste nationale).</p>						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
<p>Nombre d'investissements éligibles au dispositif PVE réalisés par les exploitants agricoles.</p>						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>					<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Etat des lieux sur le secteur aval du bassin versant de l'Orain dans un premier temps (SBV aval, SBV Médian). Diffusion d'informations et réunions collectives pour sensibiliser les professionnels agricoles.				5 600	6 698
2.	Accompagnement des opérations collectives ou non et montage des dossiers				5 600	6 698
3.	Après concertation avec les partenaires et selon l'évolution du contexte, identifier les enjeux à poursuivre cette opération sur les 3 autres SBV (Orain, amont, Grozonne et Glantine) et mise en place de l'opération sur ces 3 SBV. En fonction des évolutions, d'autres opérations pourront également être proposées sur l'ensemble du bassin versant.				8 400	10 046
<b>Total</b>					<b>19 600</b>	<b>23 442</b>
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>Coûts (HT en €)</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>CA39</b>	<b>AERMC*</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39**</b>
1	2011	5 600	40%	40%		20%
2	2012	5 600	40%	40%		20%
3	2013	2 800	40%	40%		20%
3	2014	2 800	40%	40%		20%
3	2015	2 800	40%	40%		20%
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
Chambre d'agriculture du Jura pour l'accompagnement des projets						
<b>Conditions d'aides</b>						
* Financement de 50% sur un plafond à 450€/jour						
** *Financement de la CA39 calculé sur base de 520 €/ jour.						

<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Réduction des pollutions d'origine agricole</b>	<b>A2</b>	<b>6</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain</b>	<b>Priorité</b>	<b>I - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Communes concernées par le projet</b>	<b>Lancement</b>	<b>2010</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Développement des grandes cultures céréalières en agriculture biologique en Franche-Comté</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

L'Agence de l'Eau a indiqué que 82% des points de suivi « eaux souterraines » et 94% des points de suivi « cours d'eau » étaient contaminés par les pesticides. Fort de ce constat, l'Agence de l'Eau a lancé un appel à projet "De nouvelles idées pour développer l'agriculture biologique et réduire les pollutions de l'eau par les pesticides".

La production des grandes cultures étant l'une des plus impactantes en terme de pesticides et pour laquelle les changements techniques sont les plus importants et les conversions les moins dynamiques, Interbio a ainsi proposer un projet de développement des grandes cultures en agriculture bio. Le bassin versant de l'Orain, et notamment sa partie basse, fait ainsi partie intégrante de cet ambitieux projet.

#### Objectifs

1. Convertir 7000 hectares en 3 ans à l'échelle de la Franche-Comté (soit multiplier par 3 la surface actuelle en grandes cultures bio).
2. Réaliser cette conversion majoritairement dans les zones à enjeux.

#### Conditions d'exécution

Partenariat avec Interval

#### Indicateurs d'efficacité

Nombre d'hectares convertis en grandes cultures bio.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)	Coût H.T.	Coût T.T.C.
	<b>Total</b>	

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			CA39	AERMC	CRFC	CG39	ETAT
	2011		FICHE ACTION DÉJÀ FINANCEE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET "DE NOUVELLES IDEES POUR DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET REDUIRE LES POLLUTIONS DE L'EAU PAR LES PESTICIDES" LANCE PAR L'AERMC.				
	2012						
	2013						
	2014						
	2015						

#### Maitrise d'ouvrage

Interbio Franche-Comté

#### Conditions d'aides

<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Réduction des pollutions d'origine agricole</b>	<b>A2</b>	<b>7</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain</b>	<b>Priorité</b>	<b>I - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Communes concernées par le projet</b>	<b>Lancement</b>	<b>2010</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Sensibilisation et conversion des exploitations à l'agriculture biologique sur la zone du Revermont</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

Sur le bassin Rhône-Méditerranée & Corse, l'Agence de l'Eau a indiqué que 82% des points de suivi «eaux souterraines » et 94% des points de suivi « cours d'eau » étaient contaminés par les pesticides en 2009. Fort de ce constat, l'Agence de l'Eau a lancé un appel à projet "De nouvelles idées pour développer l'agriculture biologique et réduire les pollutions de l'eau par les pesticides".

Un projet concernant le secteur du Revermont proposé par la Chambre d'Agriculture du Jura a ainsi été retenu dans le cadre de cet appel à projet. Le Revermont Jurassien s'étendant, au delà de Lons-le-Saunier en direction de Poligny, Salins-les-bains et arbois, une partie de la haute vallée de l'Orain est ainsi concernée.

#### Objectifs

Réduire la pression phytosanitaire sur la zone du Revermont grâce au développement de l'agriculture biologique, à la promotion d'une viticulture et d'une agriculture à faibles intrants, aux changements de pratiques des communes et des jardiniers amateurs.

#### Conditions d'exécution

#### Indicateurs d'efficacité

Convertir 1140 ha en agriculture biologique (300ha PP + 120ha viti + 20ha maraîchage + 700ha SCOP)

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Sensibilisation et animation pour recherche de secteur à convertir en agriculture biologique		
2.	Appui technique pour la conversion (diagnostic, conversion ,suivi des producteurs...)		
3.	Achat de matériels PVE et lutte contre les pollutions ponctuelles par les pesticides		
<b>Total</b>			

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			CA39	AERMC	CRFC	CG39	ETAT
	2011		FICHE ACTION DÉJÀ FINANCEE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET "DE NOUVELLES IDEES POUR DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET REDUIRE LES POLLUTIONS DE L'EAU PAR LES PESTICIDES" LANCE PAR L'AERMC.				
	2012						
	2013						
	2014						
	2015						

#### Maitrise d'ouvrage

Chambre d'Agriculture du Jura

#### Conditions d'aides

<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>			<b>Code Fiche Action</b>		
<b>THEME</b>	<b>Réduction des pollutions d'origine agricole</b>			<b>A2</b>	<b>8</b>	
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain</b>			<b>Priorité</b>	<b>I - 1</b>	
<b>Commune(s)</b>	<b>Communes concernées par les sites Natura 2000</b>			<b>Lancement</b>	<b>2011</b>	
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>5D03 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Reconversion des cultures en prairies au niveau des sites Natura 2000 "Basse vallée du Doubs" et "Bresse Jurassienne Nord"</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
<p>Dans le cadre du nouveau SDAGE 2010-2015, une mesure destinée à limiter les intrants au niveau des parcelles agricoles bordant l'Orain a été identifiée. Le secteur du bassin où les surfaces cultivées sont les plus importantes est l'aval, secteur concerné par les sites Natura 2000 "Basse Vallée du Doubs" et "Bresse Jurassienne Nord". Dans le cadre du dispositif agri-environnemental, des dossiers individuels "MAE Conversion des cultures en prairies" peuvent être déposés par les exploitants agricoles afin de répondre à cette action.</p>						
<b>Objectifs</b>						
<p>1. Favoriser la reconversion des cultures présentes sur le bassin de l'Orain en prairies permanentes.  2. Permettre une reconquête de la biodiversité sur ces parcelles et une meilleure prise en compte de la ressource en eau.  3. Limiter les intrants.</p>						
<b>Conditions d'exécution</b>						
Seules sont éligibles les surfaces au-delà de celles comptabilisées au titre des 3% de la SCOP en couvert environnemental dans le cadre des BCAE et des bandes enherbées rendues obligatoires.						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
Nombre d'hectares de cultures convertis en prairies.						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>	
1.	Réalisation d'un diagnostic d'exploitation, sensibilisation à la conversion					
2.	Appui technique et dépôt du dossier individuel de la MAE					
3.	Suivi des parcelles converties					
<b>Total</b>						
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>Coûts (HT en €)</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>CA39</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39 ETAT</b>
	2011		ACTION PRIS EN CHARGE DANS LE CADRE DE L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000 "BASSE VALLEE DU DOUBS" ET "BRESSE JURASSIENNE NORD"			
	2012					
	2013					
	2014					
	2015					
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
EPTB Saône et Doubs, CPIE Bresse du Jura, Exploitants agricoles						
<b>Conditions d'aides</b>						

**A3 : Maîtrise des pollutions d'origine industrielle**

<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Maîtrise des pollutions d'origine industrielle</b>	<b>A3</b>	<b>1</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>11991 / 615</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Glantine / Orain</b>	<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Poligny</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Diagnostic et amélioration de l'assainissement industriel au niveau de la commune de Poligny</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

La commune de Poligny compte de nombreuses activités principalement commerciales et industrielles. Certaines de ces activités peuvent avoir une influence particulière sur la gestion d'un système d'assainissement notamment en terme de volumes et/ou de charges de pollution générés. Il reste donc important de bien connaître ces flux afin d'en maîtriser leurs conséquences sur le fonctionnement du système d'assainissement.

Dans le cadre de la réalisation du SDA de Poligny, des visites ont été réalisées auprès de certains établissements soit représentatifs d'une activité très présente à Poligny (comme l'affinage de fromages), soit présentant une activité industrielle avec des rejets peu connus. Ces visites ont ainsi révélé quelques dysfonctionnement pouvant expliquer en partie la pollution observée à l'aval (métaux lourds).

#### Objectifs

1. Compléter le diagnostic de l'assainissement des principales industries dans le secteur de la métallurgie et du traitement de surface notamment.
2. Sensibiliser les différentes entreprises à cette problématique.
3. Améliorer l'assainissement des industries volontaires en vérifiant les autorisations de déversement d'effluents en cours, conformément à l'article L.1331-10 du code de la santé publique et en établissant des autorisations de raccordement et/ou en mettant des systèmes de traitement en sortie de rejet des industries.

#### Conditions d'exécution

Reprise des éléments développée dans l'enquête industrielle réalisée dans le cadre du SDA de Poligny.

#### Indicateurs d'efficacité

1. Nombre d'autorisation de raccordement accordée et/ou de systèmes de traitement installés.
2. Amélioration de la qualité de l'eau et des sédiments à l'aval de Poligny (étude de la qualité des eaux réalisée dans le cadre de la fiche A4-1)

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Reprise des résultats et réalisation d'enquêtes supplémentaires sur les industries le nécessitant au regard des rejets suspectés.	0	0
2.	Sensibilisation des industriels. Construction d'un partenariat avec les organismes socio-professionnels, la CCI,...	0	0
3.	Demande d'autorisation de déversement (article L. 1331-10)	A définir	A définir
4.	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement industriel encore unitaires	A définir	A définir
5.	Installation de système de traitement des métaux lourds pour la ou les industries les plus polluantes	A définir	A définir
<b>Total</b>			

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC*	CRFC**	CG39	ETAT
1,2	2011	0					
3,4,5	2012	A définir	A préciser	30 à 70%	A préciser	A préciser	
3,4,5	2013	A définir	A préciser	30 à 70%	A préciser	A préciser	
3,4,5	2014	A définir	A préciser	30 à 70%	A préciser	A préciser	
3,4,5	2015	A définir	A préciser	30 à 70%	A préciser	A préciser	

#### Maitrise d'ouvrage

Entreprises favorables à la démarche

#### Conditions d'aides

\* Financement AERMC variable selon la nature des effluents.

\*\* Financement de la Région uniquement sur les PME-PMI sous réserve de l'atteinte du TTS.

<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Maîtrise des pollutions d'origine industrielle</b>	<b>A3</b>	<b>2</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>11991 / 615</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Glantine / Orain</b>	<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Poligny</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Diagnostic et amélioration de l'assainissement des industries du secteur agro-alimentaire au niveau de la commune de Poligny</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

La commune de Poligny compte de nombreuses activités principalement commerciales et industrielles. Certaines de ces activités peuvent avoir une influence particulière sur la gestion d'un système d'assainissement notamment en terme de volumes et/ou de charges de pollution générés. Il reste donc important de bien connaître ces flux afin d'en maîtriser leurs conséquences sur le fonctionnement du système d'assainissement.

Dans le cadre de la réalisation du SDA de Poligny, des visites ont été réalisées auprès de certains établissements soit représentatifs d'une activité très présente à Poligny (comme l'affinage de fromages), soit présentant une activité industrielle avec des rejets peu connus. Ces visites ont ainsi révélé des dysfonctionnements pouvant expliquer en partie la pollution observée à l'aval.

#### Objectifs

1. Compléter le diagnostic de l'assainissement des principales industries dans le secteur de l'agro-alimentaire.
2. Sensibiliser les différentes entreprises à cette problématique.
3. Améliorer l'assainissement des industries volontaires en vérifiant les autorisations de déversement d'effluents en cours, conformément à l'article L.1331-10 du code de la santé publique et en établissant des autorisations de raccordement et/ou en mettant des systèmes de traitement en sortie de rejet des industries.

#### Conditions d'exécution

Reprise des éléments développée dans l'enquête industrielle réalisée dans le cadre du SDA de Poligny.

#### Indicateurs d'efficacité

1. Nombre d'autorisation de raccordement accordée et/ou de systèmes de traitement installés.
2. Amélioration de la qualité de l'eau et des sédiments à l'aval de Poligny (étude de la qualité des eaux réalisée dans le cadre de la fiche A4-1)

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Reprise des résultats et réalisation d'enquêtes supplémentaires sur les industries le nécessitant au regard des rejets suspectés.	0	0
2.	Sensibilisation des industriels. Construction d'un partenariat avec les organismes socio-professionnels (ARIATT,...)	0	0
3.	Demande d'autorisation de déversement (article L. 1331-10)	A définir	A définir
4.	Suivi de la récupération et de la destination des sérums (filière concentration, porcherie,...)	A définir	A définir
5.	Mise en séparatif et/ou raccordement au réseau des industries.	A définir	A définir
<b>Total</b>			

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC*	CRFC**	CG39	ETAT
1,2	2011	0					
3,4,5	2012	A préciser	A préciser	30 à 70%	A préciser	A préciser	
3,4,5	2013	A préciser	A préciser	30 à 70%	A préciser	A préciser	
3,4,5	2014	A préciser	A préciser	30 à 70%	A préciser	A préciser	
3,4,5	2015	A préciser	A préciser	30 à 70%	A préciser	A préciser	

#### Maitrise d'ouvrage

Entreprises favorables à la démarche

#### Conditions d'aides

\* Financement AERMC variable selon la nature des effluents.

\*\* Financement de la Région uniquement sur les PME-PMI sous réserve de l'atteinte du TTS.

## **A4 : Mesures complémentaires**

<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Mesures complémentaires</b>	<b>A4</b>	<b>1</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>	<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Etudes de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de l'Orain</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

Le dernier suivi de la qualité physico-chimique et biologique des eaux superficielles de l'Orain date de 2003 (DIREN FC). Outre l'ancienneté de ces données, l'année 2003 a été marquée par des conditions météorologiques particulières (canicule) de sorte qu'elles ne peuvent être caractéristiques de l'état actuel de la qualité des eaux superficielles de l'Orain.

#### Objectifs

1. Etablir, dans un premier temps, un état initial de la qualité des eaux superficielles avant la mise en oeuvre du programme d'actions, en réactualisant les données de qualité des eaux de 2003
2. Dans un second temps, réaliser une étude similaire en fin de Contrat (2015) afin d'évaluer l'impact positif sur la qualité des eaux de la réalisation des actions composant ce programme (notamment les fiches A1-1 à A1-6 et la fiche A2-3).

#### Conditions d'exécution

Afin d'éviter les doublons, le réseau pressenti devra :

1. S'appuyer au maximum sur l'emplacement des stations du réseau de suivi réalisé en 2003 par la DIREN FC,
2. Proposer à minima un point de suivi par masse d'eau identifiée par la DCE,
3. Etre complémentaire avec le réseau de mesures initié par le Conseil Général du Jura ainsi que le RCS et le RCO mis en place par l'Agence de l'Eau.

#### Indicateurs d'efficacité

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Etat initial de la qualité physico-chimique (13 stations) et biologique (IBGN protocole DCE, éventuellement IBD, 11 stations) des cours d'eau.	25 000	29 900
2.	Etat final de la qualité physico-chimique (13 stations) et biologique (IBGN protocole DCE, éventuellement IBD, 11 stations) des cours d'eau	25 000	29 900
<b>Total</b>		<b>50 000</b>	<b>59 800</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO*	AERMIC**	CRFC	CG39	ETAT
1	2011	25 000	0 à 20%	50% à 70%		30%	
	2012						
	2013						
	2014						
2	2015	25 000	0 à 20%	50% à 70%		30%	

#### Maitrise d'ouvrage

EPTB Saône et Doubs, Conseil Général du Jura

#### Conditions d'aides

\* Financement variable selon la nature du Maître d'ouvrage

\*\* Financement de 70% si les mesures effectuées sont compatibles avec le RCS et le RCO

<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Mesures complémentaires</b>	<b>A4</b>	<b>2</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>	<b>Priorité</b>	<b>III - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>	<b>Lancement</b>	<b>2012</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Programme d'actions destinées à réduire l'usage des produits phytosanitaires en zone non agricole</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

Les données disponibles concernant la qualité physico-chimique de l'Orain (GREPPES, DIREN,...) indiquent une contamination des eaux superficielles du bassin versant de l'Orain par plusieurs produits phytosanitaires. Parmi les plus fréquemment détectées, de nombreuses molécules sont issues d'une utilisation en zone dite "non agricole" avec parfois un accès professionnel (Diuron, Bromacil, Terbutylazine,...).

#### Objectifs

Bâtir un programme d'actions adapté à la demande du bassin versant, suite aux réunions de sensibilisation (Fiche Action C2-6).

Les actions de ce programme pourront prendre la forme de :

1. Diagnostic des pratiques phytosanitaires des communes intéressées
2. Appui technique pour la mise en oeuvre d'une démarche de réduction de leur utilisation.
3. Mise en place de plans de désherbage communaux.
4. Organisation de réunions thématiques

#### Conditions d'exécution

1. Réalisation de la fiche action C2-6.
2. Identification d'une demande concernant les différents publics concernés.

#### Indicateurs d'efficacité

1. Elaboration d'un programme d'actions adapté à la demande du bassin versant.
2. Mise en oeuvre de ce programmes d'actions.
3. Amélioration de la qualité physico-chimique de l'Orain à l'aval des communes concernées à posteriori.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Diagnostic des pratiques phytosanitaires (sur base de 2)	1 405	1 680
2.	Appui technique pour la mise en oeuvre d'une démarche de réduction de leur utilisation (sur base de 2)	3 863	4 620
3.	Plans de désherbage communaux (sur base d'une commune identifiée)	3 512	4 200
4.	Réunions thématiques destinées aux particuliers : le jardin, un écosystème vivant, les animaux indésirables et les auxiliaires, les maladies des plantes, le désherbage non chimique chez soi (sur base de 2)	4 314	5 160
<b>Total</b>		<b>13 094</b>	<b>15 660</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			FREDON	AERMC	CRFC	CG39	ETAT
	2011						
1,2,3	2012	8 780	20%	50%	36%		
4	2013	4 314	20%	50%	36%		
	2014						
	2015						

#### Maitrise d'ouvrage

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté

#### Conditions d'aides

<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Mesures complémentaires</b>	<b>A4</b>	<b>3</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>615 / 11067 / 11991</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain / Bief d'Acle / Glantine</b>	<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Poligny, Bersaillin, Saint-Lothain</b>	<b>Lancement</b>	<b>2012</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Programme de maîtrise des pollutions d'origine viticoles et vinicoles</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

L'enquête des exploitations viticoles réalisée en 2005 a mis en évidence le manque d'installation d'aires de remplissage/lavage des pulvérisateurs. Dans le meilleur des cas, les remplissages et lavages sont réalisés à la vigne ou sur une bande enherbée mais la faible disponibilité d'eau à la parcelle limite les rinçages et les rinçages extérieurs se font ainsi souvent au siège de l'exploitation. Ces effluents phytosanitaires sont ainsi rarement maîtrisés et risquent de contaminer les cours d'eau (directement ou via les égouts). Avec la Brenne, l'Orain compte environ 30 viticulteurs pour une surface en vigne de 203 hectares.

#### Objectifs

Programme à arrêter après une phase d'état des lieux qui pourrait débuter fin 2010 ou début 2011. C'est à la suite de cette phase que seront clairement identifiés les objectifs.

#### Conditions d'exécution

Réalisation de cette action dans le cadre d'un PMPVV2.

#### Indicateurs d'efficacité

1. Adhésion des exploitants à la démarche et émergence des projets de réalisation d'aires de remplissage.
2. Amélioration de la qualité des cours d'eau récepteur in fine.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>	<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
<b>Total</b>		

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			CA39	AERMC	CRFC	CG39	ETAT
	2011		FICHE ACTION DEJA FINANCEE DANS LE CADRE DU PROJET DE PMPVV2				
	2012						
	2013						
	2014						
	2015						

#### Maitrise d'ouvrage

Chambre d'Agriculture du Jura

#### Conditions d'aides

<b>VOLET</b>	<b>MAITRISE DES POLLUTIONS</b>			<b>Code Fiche Action</b>		
<b>THEME</b>	<b>Mesures complémentaires</b>			<b>A4</b>	<b>4</b>	
<b>ME / TPCE</b>	<b>615 / 11067 / 10229</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain / Bief d'Acle / Grozonne</b>			<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>	
<b>Commune(s)</b>	<b>du bassin adhérentes de la CCGI et possédant une décharge</b>			<b>Lancement</b>	<b>2011</b>	
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Réalisation d'études et de travaux de réhabilitation d'anciennes décharges sur le territoire de la CCGI</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
La Communauté de Communes du Comté de Grimont a réalisé en 2007 une étude de diagnostic environnemental des anciennes décharges présentes sur son territoire. Cette dernière a ainsi mis en évidence 11 décharges potentiellement impactantes pour les cours d'eau dont 4 de classe B nécessitant une étude complémentaire pour leur réhabilitation et 7 sites de classe C pouvant faire l'objet de travaux immédiats. Les études complémentaires étant à présent réalisées, 8 sites doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation.						
<b>Objectifs</b>						
1. Réaliser les travaux de réhabilitation de 8 décharges impactantes (études déjà réalisées). 2. Réaliser les travaux de réhabilitation sur le site de Poligny (classe B, étude déjà réalisée)						
<b>Conditions d'exécution</b>						
Vérification préalable de l'impact sur les eaux superficielles et/ou souterraines						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>	
1.	Réalisation des travaux de réhabilitation des 7 sites			93 560	111 898	
2.	Réalisation des travaux de réhabilitation du site de Poligny (Classe B)			235 600	281 778	
	<b>Total</b>			<b>329 160</b>	<b>393 675</b>	
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>Coûts (HT en €)</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>MO</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b>
						<b>ADEME*</b>
1,2	2011	329 160	40%			30%
	2012					
	2013					
	2014					
	2015					
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
Communes sur lesquelles est présente la décharge						
<b>Conditions d'aides</b>						
* Aides de l'ADEME aux com. de com. dde 30% pour les travaux plafonnée à 150 000 €						

**B1 : RESTAURATION ET ENTRETIEN  
DES MILIEUX AQUATIQUES**

**B1A : Reconquête du lit majeur**







<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Reconquête du lit majeur</b>	<b>B1A</b>	<b>4</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain</b>	<b>Priorité</b>	<b>I - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Chaussin</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Réhabilitation de la morte du Petit-Chantereine à Chaussin</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

La morte du Petit-Chantereine est localisée en rive droite de l'Orain, quelques centaines de mètres en amont de sa confluence avec le Doubs, au niveau de la commune de Chaussin. Cet ancien méandre du Doubs constitue à présent sur sa partie la plus en amont une zone humide (alimentée fréquemment depuis l'aval par l'Orain et rarement depuis l'amont par le Doubs en crue) ; et sur sa partie aval le lit de l'Orain. Cette vaste zone humide est caractérisée par une mosaïque d'habitats lui conférant une grande richesse écologique. Une pêche de sondage, réalisée en mai 2009 a révélé un peuplement diversifié et typique d'un bras-mort avec la présence de la bouvière et d'un nombre important d'alevins de brochets. Suite à l'incision du Doubs, la morte n'est quasiment plus alimentée par l'amont et doit sa survie à son alimentation aval depuis l'Orain. Les levés topographiques effectués en 2006 ont montré que cette connexion est fonctionnelle mais ont mis également en évidence une trop faible largeur du fossé de connexion associée à une densité d'arbres et d'embâcles qui limitent sans doute les échanges d'eau et les mouvements piscicoles. En conditions hydrologiques normales, la morte est rapidement déconnectée conduisant, en étiage, à la mortalité de la totalité des peuplements piscicoles de la morte. On assiste également, depuis ces dernières décennies, à un assèchement partiel de plus en plus important et fréquent qui se traduit par une régression de cette zone humide et une diminution de son intérêt environnemental.

#### Objectifs

1. Réaliser une étude hydraulique et environnementale concernant la fonctionnalité de cet annexe hydraulique (état initial) et proposer des scénarii d'aménagement permettant de restaurer son autonomie fonctionnelle et éviter ainsi sa régression
2. Restaurer la connectivité de la morte selon le scénario issu de l'étude et validé en comité de pilotage.

#### Conditions d'exécution

1. Réalisation de l'étude hydraulique et environnementale de la morte du Petit-Chantereine.
2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude.
3. Suivi de la morte après travaux.

#### Indicateurs d'efficacité

1. Amélioration de la fonctionnalité de la morte.
2. Augmentation de la richesse écologique du site après réhabilitation.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Réalisation de l'étude destinée à évaluer la fonctionnalité de la morte et à proposer des scénarii d'aménagement (niveau ESQ)	15 000	17 940
2.	Maîtrise d'œuvre (études et suivi chantier)	30 000	35 880
3.	Réalisation des travaux d'aménagement de la morte	300 000	358 800
4.	Evaluation et suivi de l'annexe hydraulique	10 000	11 960
<b>Total</b>		<b>355 000</b>	<b>424 580</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			NATURA 2000*	AERMC	CRFC	CG39**	MO**
1	2011	15 000		50%	20%	10 à 30%	0 à 20%
2, 3	2012	330 000	A préciser	50%	20%	10 à 30%	0 à 20%
	2013						
	2014						
4	2015	10 000		50%	20%	10 à 30%	0 à 20%

#### Maitrise d'ouvrage

Conseil Général du Jura, SIA de la Vallée de l'Orain

#### Conditions d'aides

\* Financement en complément de ceux de l'AERMC, compte-tenu que la morte est localisée en site Natura 2000

\*\* Financement dépendant de la nature du Maître d'ouvrage

<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Reconquête du lit majeur</b>	<b>B1A</b>	<b>5</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain</b>	<b>Priorité</b>	<b>1 - 2</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Chaussin</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Réhabilitation de la morte du Gravier à Chaussin</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

La morte du Gravier est localisée en rive droite de l'Orain à l'aval immédiat de la commune de Chaussin. Cet annexe hydraulique correspondrait à l'ancien tracé de l'Orain à la fin du XVIIIe siècle. Malgré sa superficie réduite, il s'avère potentiellement intéressant pour la faune piscicole en raison de sa proximité avec le secteur de confluence entre l'Orain et le Doubs qui favorise l'inondabilité en période de crue, son altitude proche du niveau d'étiage et la diversité de ses habitats. Les levés topographiques, réalisés par l'EPTB Saône & Doubs, démontrent que la submersion est difficile puisque la connexion est calée environ 1,5 m plus haut que le niveau d'étiage de l'Orain. Le fossé de connexion qui s'étire sur environ 45 m nécessite donc des travaux de terrassement agrémentés de travaux de déboisements sélectifs afin de favoriser les échanges d'eau et les mouvements piscicoles.

#### Objectifs

1. Réaliser une étude hydraulique et environnementale concernant la fonctionnalité de cet annexe (état initial).
2. Restaurer la connectivité de la morte (Terrassement, déboisement de la zone de connexion).

#### Conditions d'exécution

1. Réalisation de l'étude d'état initial de la morte du Gravier.
2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude.
3. Suivi de la morte après travaux.

#### Indicateurs d'efficacité

1. Amélioration de la fonctionnalité de la morte.
2. Augmentation de la richesse écologique du site après réhabilitation.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Réalisation de l'étude destinée à évaluer la fonctionnalité de la morte et à proposer des scénarii d'aménagement.	5 000	5 980
2.	Réalisation des travaux d'aménagement de la morte	12 542	15 000
3.	Evaluation et suivi de l'annexe hydraulique	3 000	3 588
<b>Total</b>		<b>20 542</b>	<b>24 568</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			NATURA 2000*	AERMC	CRFC	CG39	MO
1	2011	5 000		50%	20%	10%	20%
2	2012	12 542	A préciser	50%	20%	10%	20%
	2013						
	2014						
3	2015	3 000		50%	20%	10%	20%

#### Maitrise d'ouvrage

Commune de Chaussin, SIA de la Vallée de l'Orain

#### Conditions d'aides

\* Financement en complément de ceux de l'AERMC, compte-tenu que la morte est localisée en site Natura 2000

<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Reconquête du lit majeur</b>	<b>B1A</b>	<b>6</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>615 / 10229</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain / Grozonne</b>	<b>Priorité</b>	<b>I - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>10 communes comprises entre Colonne et Séligney</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>5D03 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Programme de préservation de l'écosystème « prairies humides » de la vallée de l'Orain</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

Les zones humides dans leur ensemble, et les prairies inondables en particulier, sont en déclin aujourd'hui en France. En Franche-Comté, on estime d'après l'inventaire récemment fait par la DIREN (2003) que la moitié de ces zones a disparu au cours des trente dernières années. Une grande partie des atteintes est liée à la méconnaissance du statut de la zone concernée et des enjeux liés aux zones humides.

Les agriculteurs étant les principaux acteurs de la gestion de ces zones, un travail de sensibilisation et d'orientation de leur méthode de production s'impose comme nécessaire pour la conservation d'une faune très variée (Courlis cendré, Vanneau huppé, Bécassine des marais, Tarier des prés,...) ainsi qu'une flore bien spécifique (Stellaria palustris, Gratiola officinalis, Oenanthe fistulosa ...) protégées au niveau national ou régional.

#### Objectifs

Ce projet global consiste à préserver et faire exploiter durablement l'ensemble des prairies humides de cette vallée alluviale par une contractualisation, avec des agriculteurs, de Mesures Agri Environnementales favorables à l'écosystème global : derniers sites de nidification de certaines espèces patrimoniales faunistiques (Courlis cendré, Vanneau huppé, Tarier des prés...), présence d'espèces floristiques patrimoniales, zones d'extension des crues et limitation des pollutions des eaux (moins de lessivage des sols, moins d'intrant agricoles...). La MAET « prairie de fauche » pourra être contractualisée, sur la base de 322 €/ha/an, pour une durée de 5 ans avec les agriculteurs des zones identifiées.

L'animation, qui sera faite sur le terrain par la Chambre d'Agriculture et la fédération des Chasseurs, permettra aux agriculteurs de s'approprier ces enjeux et ainsi d'agir de manière collective à l'échelle de la vallée.

#### Conditions d'exécution

Etant hors zonage prioritaire, ces MAET ne seront pas financées par l'Etat mais par un fond des Mesures Supplémentaires RFF. La DDT enregistrera la MAET et les paiements aux agriculteurs se feront comme dans le cadre de toutes les MAET via l'ASP

#### Indicateurs d'efficacité

1. Taux et surfaces contractualisées sur les territoires à enjeux.
2. Augmentation des populations d'oiseaux prairiaux et développement des cortèges floristiques prairiaux de la vallée (utilisation du protocole de suivi de l'Ecosystème Prairie de Fauche mis en place et validé scientifiquement par l'ONCFS qui permettra de suivre l'évolution des populations) .

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Sensibilisation, contractualisation, indemnités agriculteurs	212 667	254 350
2.	Suivis faune et flore, Communication, suivis administratifs	57 567	68 850
<b>Total</b>		<b>270 234</b>	<b>323 200</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			LGV**	AERMC	CRFC	CG39*	MO
1, 2	2010	64 640	65%	5%		20 à 50%	4%
1, 2	2011	64 640	65%	5%		20 à 50%	4%
1, 2	2012	64 640	65%	5%		20 à 50%	4%
1, 2	2013	64 640	65%	5%		20 à 50%	4%
1, 2	2014	64 640	65%	5%		20 à 50%	4%

#### Maitrise d'ouvrage

Fédération Régionale des Chasseurs de Franche Comté en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Jura

#### Conditions d'aides

\* Financement selon nature des opérations

\*\* Financement au titre des mesures supplémentaires

<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Reconquête du lit majeur</b>	<b>B1A</b>	<b>7</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>615 / 10229</b>		
<b>Cours d'eau</b>		<b>Priorité</b>	<b>I - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Abergement-le-Petit / Grozon / Abergement-le-Grand / Vadans</b>	<b>Lancement</b>	<b>2009</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Programme de gestion du réseau de mares localisé au niveau d'Abergement-le-Petit / Grozon / Abergement-le-Grand /Vadans</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

Les mares, anciennement créées par l'homme pour de multiples besoins liés à l'eau, subissent désormais un abandon généralisé. Elles constituent pourtant un patrimoine remarquable, tant au plan culturel que naturel. Devant le constat de leur disparition généralisée, le programme d'actions en faveur des mares de Franche-Comté (PRAM) a été lancé en 2005 par le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté et l'Office National des Forêts, avec l'aide technique et le soutien financier de nombreux partenaires.

Dans le cadre de ce programme, un réseau de mares a été choisi sur les communes d'Abergement-le-Petit, Grozon, Abergement-le-Grand et Vadans dans le Jura, afin d'y mettre en place des actions exemplaires de conservation pour ces milieux fragiles.

#### Objectifs

##### 1. A l'échelle de la mare :

- Préserver ou réhabiliter son intégrité, la qualité de ses eaux et ses usages.

##### 2. A l'échelle du réseau de mares :

- Préserver voire accroître la biodiversité du réseau de mares
- Préserver voire accroître la connectivité entre les mares ainsi que la connectivité entre les mares et les autres milieux de vie des espèces fréquentant les mares,
- Mettre en place des suivis d'indicateurs biologiques permettant d'évaluer l'impact des actions entreprises
- Sensibiliser la population locale et les différents usagers à la conservation des mares et la préservation et/ou la restauration de la qualité de la matrice

##### 3. A l'échelle régionale :

- Faire de ce réseau un réseau exemplaire en termes de préservation et de gestion des mares et susciter des initiatives sur les autres territoires

#### Conditions d'exécution

#### Indicateurs d'efficacité

1. Maintien ou augmentation de la biodiversité au niveau de ces écosystèmes particuliers.
2. Maintien ou augmentation de la connectivité et du nombre de mares constituant le réseau.
3. Adhésion de la population locale et des usagers à la préservation et la gestion des mares .

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
Coût déjà pris en charge dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares (PRAM).			
<b>Total</b>			

Année	Coûts (en €)	Participation financière				
		CRENFC	AERMC	CRFC	CG39	CA39
		Fiche Action déjà financée par l'AERMC et le CRFC dans le cadre du du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares (PRAM) et par le CG39 pour la mise en œuvre des actions issues du plan de gestion.				

#### Maitrise d'ouvrage

Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Franche-Comté

#### Conditions d'aides

<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Reconquête du lit majeur</b>	<b>B1A</b>	<b>8</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>	<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>	<b>Lancement</b>	<b>2015</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Etude des peuplements piscicoles suite à la réalisation du Contrat</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

Une première étude des peuplements piscicoles a été réalisée en 2009 afin de dresser l'état initial du bassin versant de l'Orain. Suite à la réalisation des actions destinées à restaurer la qualité physique et la continuité écologique de l'orain (Fiches B1A-1 à 7 et B1B-1 à 8), il convient de réaliser de nouveaux inventaires piscicoles afin d'apprécier l'évolution des peuplements.

#### Objectifs

1. Réaliser des pêches électriques sur l'ensemble du bassin versant.
2. Etablir l'état des peuplements piscicoles suite à la réalisation du Contrat de Rivière.

#### Conditions d'exécution

1. La localisation des stations sera identique à celle établie dans le cadre de l'étude de 2009.
2. Le protocole de pêche (nombre d'électrode, passage, matériel,...) devra également être repris.
3. Les secteurs restaurés qui auront déjà fait l'objet d'un suivi piscicole particulier seront écartés.

#### Indicateurs d'efficacité

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Réalisation de 17 pêches électriques	12 000	14 352
2.	Rédaction du rapport de synthèse	2 000	2 392
<b>Total</b>		<b>14 000</b>	<b>16 744</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			CA39	AERMC	CRFC	CG39	EPTB
	2011						
	2012						
	2013						
	2014						
1, 2	2015	14 000		50%	30%		20%

#### Maitrise d'ouvrage

EPTB Saône et Doubs

#### Conditions d'aides

<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Reconquête du lit majeur</b>	<b>B1A</b>	<b>9</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>	<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>	<b>Lancement</b>	<b>2012</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Etude environnementale et socio-économique des étangs du bassin versant</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

Le bassin versant de l'Orain se caractérise par la présence d'un nombre important d'étangs privés ou communaux. Si la création d'un étang peut s'avérer positive sur le milieu, il ne faut cependant pas sous-estimer son impact potentiellement négatif sur un cours d'eau. En effet, très souvent, l'absence de certains aménagements (moine, dérivation, pêche, ...) ne permettent pas une gestion adaptée de ces plans d'eau et entraînent une dégradation à l'aval du cours d'eau : réchauffement des eaux, introductions d'espèces indésirables telles que poisson-chat, perche-soleil, pseudorasbora, écrevisse américaine, ...

#### Objectifs

1. Réaliser un diagnostic environnemental synthétique des étangs du bassin versant de l'Orain, évaluer leur impact actuel sur le milieu récepteur et préciser les usages et les modes de gestion.
2. Identifier les plans d'eau les plus impactants et proposer des pistes d'aménagement afin de limiter leur incidence sur le cours d'eau récepteur.
3. Proposer des actions de valorisation des sites les plus intéressants et présentant un intérêt patrimonial

#### Conditions d'exécution

#### Indicateurs d'efficacité

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Diagnostic environnemental et socio-économique des principaux étangs du bassin	30 000	35 880
	<b>Total</b>	<b>30 000</b>	<b>35 880</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			CA39	AERMC	CRFC	CG39	EPTB
	2011						
1	2012	30 000		50%	30%		20%
	2013						
	2014						
	2015						

#### Maitrise d'ouvrage

EPTB Saône et Doubs

#### Conditions d'aides

Les éventuelles actions issues de cette étude devront être précisées dans le bilan à mi-parcours. Des financements pourront alors être envisagés dans la seconde partie de Contrat.



<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Reconquête du lit majeur</b>	<b>B1A</b>	<b>11</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>	<b>Priorité</b>	<b>I - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Identification d'un réseau de zones humides prioritaire et élaboration d'un plan de gestion à titre exemplaire</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

Une quantité importante d'informations sur les zones humides du bassin versant de l'Orain a été collectée puis centralisée dans le cadre de l'inventaire des zones humides de moins d'un hectare mené par la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura. L'analyse de ces données permettrait ainsi de hiérarchiser les secteurs et de définir en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau et des partenaires un réseau de zones humides apparaissant comme prioritaire selon des critères préalablement défini dans le cadre d'un groupe de travail.

Ce réseau pourrait ensuite faire l'objet d'un plan de gestion et/ou de restauration à mettre en oeuvre à titre exemplaire.

#### Objectifs

1. Constituer un groupe de travail retreint réunissant un maximum d'expert.
2. Etablir un état des lieux des zones humides et définir les critères permettant de hiérarchiser les différents réseaux.
3. Elaborer un plan de gestion/restauration sur le réseau de zones humides choisi par le groupe de travail.
4. Restituer et valoriser le plan de gestion auprès des personnes concernées par le réseau (acteurs de l'eau, propriétaires, usagers,...)

#### Conditions d'exécution

#### Indicateurs d'efficacité

1. Constitution et participation au groupe de travail.
2. Elaboration du plan de gestion du réseau de zones humides sélectionné.
3. Adhésion des acteurs et des usagers aux différentes actions composant le plan de gestion.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Réunions du groupe de travail (sur base de 15 jours)	5 644	6 750
2.	Identification et évaluation de la faisabilité du réseau prioritaire eu égard aux critères définis par le groupe de travail : analyse des données, concertation avec les acteurs, ... (sur base de 20 jours)	7 525	9 000
3.	Précontractualisation avec les propriétaires (sur base de 10 jours)	3 763	4 500
4.	Rédaction du plan de gestion du réseau de zones humides identifié (sur base de 120 jours)	45 151	54 000
5.	Restitution, communication et valorisation du plan de gestion auprès des acteurs et propriétaires concernés par le réseau de zones humides (sur base de 10 jours)	3 763	4 500
<b>Total</b>		<b>65 844</b>	<b>78 750</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			ETAT	AERMC	CRFC	CG39	M.O
1,2	2011	13 169		50%	20%	10%	30%
3,4	2012	47 032		80%			20%
4	2013	1 881		50%	20%	10%	30%
	2014						
	2015						

#### Maitrise d'ouvrage

Fédération Départementale des Chasseurs du Jura, EPTB Saône et Doubs

#### Conditions d'aides

<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			<b>Code Fiche Action</b>			
<b>THEME</b>	<b>Reconquête du lit majeur</b>			<b>B1A</b>	<b>12</b>		
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>						
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>			<b>Priorité</b>	<b>I - 2</b>		
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>			<b>Lancement</b>	<b>2013</b>		
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires</b>						
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Mise en œuvre du plan de gestion du réseau de zones humides prioritaire identifié</b>						
<b>CONTEXTE</b>							
<b>Problèmes identifiés</b>							
<p>Cette action fait suite à la fiche B1A-11 et est relative à la mise en oeuvre du programme opérationnel de gestion et/ou restauration du réseau de zones humides choisi par le groupe de travail. Outre la préservation et l'amélioration du milieu, ce plan de gestion constituera un exemple concret particulièrement intéressant des actions pouvant être mis en place à plus grande échelle. A ce titre, des visites de terrain pourront être organiser afin de communiquer sur la problématique de la préservation des zones humides.</p>							
<b>Objectifs</b>							
<p>1. Mettre en œuvre le plan de gestion défini dans le cadre de la Fiche Action B1A-11.  2. Préserver et/ou restaurer le réseau de zones humides identifié comme prioritaire.  3. Constituer un support de communication "concret" permettant de sensibiliser les différents publics à la problématique de la préservation des zones humides.</p>							
<b>Conditions d'exécution</b>							
<p>1. Réalisation de la Fiche B1A-11.  2. Adhésion et acceptation des propriétaires et usagers concernés par le réseau des différentes actions composant le plan de gestion.  3. Si besoin, maîtrise foncière de certains secteurs concernés par le réseau.</p>							
<b>Indicateurs d'efficacité</b>							
<p>1. Taux de réalisation des actions composant le plan de gestion.  2. Maintien ou amélioration de la qualité biologique du réseau à posteriori.  3. Nombre de visite de terrain de sensibilisation à la démarche.</p>							
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>							
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>		
1. Mise en œuvre du plan de gestion (Hypothèse : 120 jours)				45 151	54 000		
<b>Total</b>				<b>45 151</b>	<b>54 000</b>		
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>							
	<b>Année</b>	<b>Coûts (HT en €)</b>	<b>Participation financière</b>				
			<b>ETAT</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b>	<b>M.O</b>
	2011						
	2012						
1	2013	15 050		50%	20%	10%	20%
1	2014	15 050		50%	20%	10%	20%
1	2015	15 050		50%	20%	10%	20%
<b>Maitrise d'ouvrage</b>							
Fédération Départementale des Chasseurs du Jura, EPTB Saône et Doubs							
<b>Conditions d'aides</b>							

<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Reconquête du lit majeur</b>	<b>B1A</b>	<b>13</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>	<b>Priorité</b>	<b>I - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>2A17 : Développer les démarches de maîtrise foncière</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Mise en œuvre d'une démarche de veille foncière</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

La restauration d'un espace de liberté pour l'Orain nécessite le maintien ou la remise en herbe des parcelles agricoles localisées à proximité du cours d'eau. De plus, afin de pallier à la perte foncière liée à l'érosion naturelle des berges et de proposer des compensations, il apparaît intéressant de constituer une réserve foncière. En outre, cette dernière peut également s'avérer utile comme outil de négociation dans le cadre de la réalisation de projet de récréation de méandres (fiches B1A-1 à B1A-3).

A cet égard, La SAFER est la structure la plus à même de réaliser cette veille foncière, puisqu'outre l'acquisition de terrains, la SAFER dispose d'outils de maîtrise foncière qu'elle seule a la capacité de proposer telles que les conventions de mise à disposition de terrains que lui accordent les propriétaires, dérogoires au statut des baux ruraux. Ces outils permettent ainsi notamment d'anticiper sur la cessation d'activité d'agriculteurs.

#### Objectifs

1. Constituer une réserve de parcelles agricoles localisées sur le bassin versant de l'Orain.
2. Faciliter la compensation des surfaces maintenues ou reconverties en herbe et de la perte foncière.

#### Conditions d'exécution

Mise en place d'une convention avec la SAFER. La convention comporte ainsi principalement :

1. **Un volet « veille foncière »** : il permet notamment de suivre l'évolution des mutations dans le monde rural et d'assurer une veille sur les opportunités foncières.
2. **Un volet relatif à la mission d'action foncière** pour constitution de réserves foncières spécifiques de la SAFER.

#### Indicateurs d'efficacité

Mise en place de la veille foncière

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Mise en œuvre d'une veille foncière opérationnelle sur le bassin versant de l'Orain (envoi de l'ensemble des projets de vente amiable et des notifications de vente reçues par la SAFER (sur base de 5 ans)	41 806	50 000
2.	Mission d'intervention foncière : acquisition, portage foncier ou négociation réalisés par la SAFER au profit du maître d'ouvrage, soit par exercice de son droit de préemption soit de gré à gré (sur base de 5 ans)		
3.	Acquisition foncière (sur base de 40 hectares)	82 000	98 072
<b>Total</b>		<b>123 806</b>	<b>148 072</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			ETAT	AERMC	CRFC	CG39	M.O
1,2,3	2011	24 761		A préciser	A préciser	A préciser	
1,2,3	2012	24 761		A préciser	A préciser	A préciser	
1,2,3	2013	24 761		A préciser	A préciser	A préciser	
1,2,3	2014	24 761		A préciser	A préciser	A préciser	
1,2,3	2015	24 761		A préciser	A préciser	A préciser	

#### Maitrise d'ouvrage

Conseil Général du Jura, SIA Orain et Grozonne, SIA de la Vallée de l'Orain

#### Conditions d'aides

## **B1B : Gestion du lit mineur**

<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			<b>Code Fiche Action</b>		
<b>THEME</b>	<b>Gestion du lit mineur</b>			<b>B1B</b>	<b>1</b>	
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain</b>			<b>Priorité</b>	<b>I - 2</b>	
<b>Commune(s)</b>	<b>Le Deschaux</b>			<b>Lancement</b>	<b>2011</b>	
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>3C11 : Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Aménagement d'une rivière de contournement et restauration de la passerelle d'accès au niveau du barrage du Deschaux</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
Avec une hauteur de chute d'1,70 m, le barrage du Deschaux, localisé au niveau de Petit Villers-Robert, constitue un ouvrage infranchissable permanent pour les peuplements piscicoles sur le cours principal de l'Orain. Son aménagement permettrait une réouverture de plus de 10 km de cours d'eau et l'accès à trois affluents dont la Grozonne. Par ailleurs, l'accumulation de bois mort à l'amont du barrage a entraîné une importante dégradation de la passerelle d'accès de sorte que celle-ci présente un risque pour la sécurité des personnes.						
<b>Objectifs</b>						
1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau en réalisant une rivière de contournement aménagée en rive droite et constituée de 5 bassins successifs. 2. Sécuriser le site en restaurant le ponton d'accès au barrage très dégradé et fréquemment emprunté par les pêcheurs.						
<b>Conditions d'exécution</b>						
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique. 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. 3. Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes).						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>	
1.	Maîtrise d'œuvre (Avant-projet détaillé, suivi des travaux,...)			14 544	17 395	
2.	Renforcement du chemin d'accès et aménagement pour le franchissement du fossé			7 620	9 114	
3.	Réalisation de l'ouvrage de franchissement (batardeaux, terrassement, murs ouvrages,...)			137 820	164 833	
4.	Suivi de la passe à poissons			5 000	5 980	
<b>Total</b>				<b>164 984</b>	<b>197 321</b>	
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>Coûts (HT en €)</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>MO</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b>
1,2,3	2011	79 992	20%	50%	30%	A préciser
1,2,3	2012	79 992	20%	50%	30%	A préciser
	2013					
	2014					
4	2015	5 000	20%	50%	30%	A préciser
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
1,2,3 : Syndicats d'Aménagement, communes			4 : EPTB Saône et Doubs			
<b>Conditions d'aides</b>						





<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			<b>Code Fiche Action</b>		
<b>THEME</b>	<b>Gestion du lit mineur</b>			<b>B1B</b>	<b>4</b>	
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain</b>			<b>Priorité</b>	<b>I - 3</b>	
<b>Commune(s)</b>	<b>Villersérine</b>			<b>Lancement</b>	<b>2011</b>	
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>3C11 : Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison</b> <b>3C12 : Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Aménagement d'une passe à poissons à bassins</b> <b>au niveau du barrage de Villersérine</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
Avec une hauteur de chute d'environ 1,10 m, le barrage de Villersérine constitue un ouvrage infranchissable temporairement en période d'étiage et d'eaux moyennes pour les peuplements piscicoles sur l'Orain. Ainsi, son aménagement autoriserait la remontée sur près de 5 km d'Orain ainsi que sur la Glantine en zone salmonicole.						
<b>Objectifs</b>						
Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau en réalisant une passe à poissons dans l'échancrure existante et constituée de 4 bassins successifs.						
<b>Conditions d'exécution</b>						
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique. 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. 3. Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes).						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>	
1.	Maîtrise d'œuvre (Avant-projet détaillé, suivi des travaux,...)			7 356	8 798	
2.	Réalisation de l'ouvrage de franchissement (batardeaux, terrassement, murs, ouvrages,...)			73 560	87 978	
3.	Suivi de la passe à poissons			5 000	5 980	
<b>Total</b>				<b>85 916</b>	<b>102 756</b>	
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>Coûts (HT en €)</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>MO</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b>
						<b>FEDER</b>
1,2	2011	40 458	20%	50%	30%	A préciser
1,2	2012	40 458	20%	50%	30%	A préciser
	2013					
	2014					
3	2015	5 000	20%	50%	30%	A préciser
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
1,2 : Syndicats d'Aménagement, communes			3 : EPTB Saône et Doubs			
<b>Conditions d'aides</b>						







<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			<b>Code Fiche Action</b>			
<b>THEME</b>	<b>Gestion du lit mineur</b>			<b>B1B</b>	<b>8</b>		
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>						
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain</b>			<b>Priorité</b>	<b>1 - 7</b>		
<b>Commune(s)</b>	<b>Poligny</b>			<b>Lancement</b>	<b>2011</b>		
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>3C11 : Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison</b> <b>3C12 : Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison</b>						
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Restauration de la continuité piscicole de l'Orain</b> <b>au niveau du pont SNCF et de la traversée de la RN83</b>						
<b>CONTEXTE</b>							
<b>Problèmes identifiés</b>							
<p>Le radier sous la voie SNCF, le passage sous le chemin agricole et le busage de la RN 83 se caractérisent par un écoulement très laminaire dans de très faibles hauteurs d'eau mais devenant trop puissant en eau moyenne et en crue. Au droit des seuils en enrochement il apparaît que les blocs disjoints laissent divaguer les écoulements.</p> <p>La circulation des peuplements piscicoles est donc limitée par la présence de ces différents ouvrages localisés au niveau de la commune de Poligny. Leur aménagement conjoint permettrait ainsi l'accès à environ 2 km d'Orain en zone salmonicole.</p>							
<b>Objectifs</b>							
Restaurer la continuité piscicole sur ce secteur de l'Orain en aménageant des déflecteurs de pleine eau permettant de rehausser la ligne d'eau et de recentrer l'écoulement principal.							
<b>Conditions d'exécution</b>							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique. 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. 3. Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.							
<b>Indicateurs d'efficacité</b>							
Amélioration des peuplements piscicoles du secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes).							
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>							
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>		
1.	Maîtrise d'œuvre (Avant-projet détaillé, suivi des travaux,...)			3 100	3 708		
2.	Mise en place de déflecteur de pleine eau au niveau du radier SNCF			10 000	11 960		
3.	Amélioration des seuils existants			16 000	19 136		
4.	Mise en place de déflecteur de pleine eau au niveau du busage sous la RN 83			5 000	5 980		
5.	Suivi de la passe à poissons			7 500	8 970		
<b>Total</b>				<b>41 600</b>	<b>49 754</b>		
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>							
	<b>Année</b>	<b>16 000</b>	<b>Participation financière</b>				
			<b>MO</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b>	<b>FEDER</b>
1 à 4	2011	11 367	20%	50%	30%		A préciser
1 à 4	2012	11 367	20%	50%	30%		A préciser
1 à 4	2013	11 367	20%	50%	30%		
	2014						
5	2015	7 500	20%	50%	30%		A préciser
<b>Maitrise d'ouvrage</b>							
1,2,3,4 : Syndicats d'Aménagement, communes			5 : EPTB Saône et Doubs				
<b>Conditions d'aides</b>							

<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			<b>Code Fiche Action</b>		
<b>THEME</b>	<b>Gestion du lit mineur</b>			<b>B1B</b>	<b>9</b>	
<b>ME / TPCE</b>	<b>615 / 11991 / 10229 / 11067</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain et affluents de sa source à Séligny</b>			<b>Priorité</b>	<b>III - 1</b>	
<b>Commune(s)</b>	<b>Communes adhérentes au SIA de l'Orain et de la Grozonne</b>			<b>Lancement</b>	<b>2011</b>	
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Programme d'entretien de la ripisylve de l'Orain amont</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
Le territoire de compétence du SIA de l'Orain et de la Grozonne s'étend depuis Poligny jusqu'à Séligny sur 16 communes riveraines de l'Orain et de ses principaux affluents que sont la Glantine, la Grozonne et le Bief d'Acle. En 2002, un programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve sur ce territoire avait été élaboré sur 10 ans. Ce dernier a fait l'objet d'une réactualisation et a été subdivisé en 8 tranches annuelles de travaux d'entretien dont 3 ont déjà été réalisées entre 2008 et 2010 (Bief d'Acle, Glantine, Grozonne, Ruisseau de l'Etang et Orain en partie).						
<b>Objectifs</b>						
1. Maintenir l'état de fonctionnement optimum du cours d'eau tout en réduisant la fréquence et l'ampleur des interventions ultérieures.						
2. Diversifier les boisements de berge, redensifier la ripisylve et limiter les apports de bois mort à la rivière.						
<b>Conditions d'exécution</b>						
1. Elaboration d'un nouveau dossier de DIG, la précédente DIG arrivant à échéance fin 2010.						
2. Respect des préconisations de la DIG et des avant-projets élaborés par le coordinateur du Contrat de Rivière correspondants à chaque tranche de travaux.						
3. Sensibilisation à l'entretien raisonné des berges des exploitants riverains présents aux réunions.						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
1. Etat de la ripisylve à postériori.						
2. Maintien ou amélioration de la qualité biologique du cours d'eau à postériori.						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>	
1.	Réalisation de la tranche n°4 (Secteurs 6/7 Orain - 6 km)			22 785	27 250	
2.	Réalisation de la tranche n°5 (B. de l'Etang, B. de Foras, R. de Buvilly - 7,87 km)			21 235	25 397	
3.	Réalisation de la tranche n°6 (B. des Planisettes et B. Salé - 7,46 km)			22 380	26 766	
4.	Réalisation de la tranche n°7 (R. Braye, B. Etang Oudin, B. Mâchuré - 8,16 km)			20 570	24 602	
5.	Réalisation de la tranche n°8 (C. Moulin du Bois, Emissaire Nord - 6,85 km)			20 550	24 578	
<b>Total</b>				<b>107 520</b>	<b>128 593</b>	
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>22 380</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>MO</b>	<b>AERMC*</b>	<b>CRFC*</b>	<b>CG39</b>
1.	2011	22 785	50%	30%	20%	
2.	2012	21 235	50%	30%	20%	
3.	2013	22 380	50%	30%	20%	
4.	2014	20 570	50%	30%	20%	
5.	2015	20 550	50%	30%	20%	
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
SIA de l'Orain et de la Grozonne						
<b>Conditions d'aides</b>						
* Seul le 1er passage est financé						

<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Gestion du lit mineur</b>	<b>B1B</b>	<b>10</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain (de Séligney à sa confluence avec le Doubs)</b>	<b>Priorité</b>	<b>III - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Communes adhérentes au SIA de la vallée de l'Orain</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Programme d'entretien de la ripisylve de l'Orain aval</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

Le territoire de compétence du SIA de l'Orain et de la Grozonne s'étend depuis Séligney jusqu'à Chaussin sur 7 communes riveraines de l'Orain. En 2008, un programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve sur ce territoire avait été élaboré sur 3 an par l'EPTB Saône et Doubs. Suite à l'enquête publique et à la déclaration d'intérêt général des travaux en 2009, deux tranches ont été réalisées en 2009 et 2010 (secteurs 1 à 5 de l'Orain).

#### Objectifs

- Maintenir l'état de fonctionnement optimum du cours d'eau tout en réduisant la fréquence et l'ampleur des interventions ultérieures.
- Diversifier les boisements de berge, redensifier la ripisylve et limiter les apports de bois mort à la rivière.

#### Conditions d'exécution

- Respect des préconisations de la DIG et des avant-projets élaborés par le coordinateur du Contrat de Rivière correspondants à chaque tranche de travaux.
- Sensibilisation à l'entretien raisonné des berges des exploitants riverains présents aux réunions.

#### Indicateurs d'efficacité

- Etat de la ripisylve à postériori.
- Maintien ou amélioration de la qualité biologique du cours d'eau à postériori.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Réalisation de la tranche n°3 (Secteurs 6/7/8 Orain - 6,9 km)	23 815	28 483
	<b>Total</b>	<b>23 815</b>	<b>28 483</b>

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC*	CRFC*	CG39	ETAT
1.	2011	23 815	50%	30%	20%		
	2012						
	2013						
	2014						
	2015						

#### Maitrise d'ouvrage

SIA de la vallée de l'Orain

#### Conditions d'aides

\* Seul le 1er passage est financé

<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			<b>Code Fiche Action</b>		
<b>THEME</b>	<b>Gestion du lit mineur</b>			<b>B1B</b>	<b>11</b>	
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>			<b>Priorité</b>	<b>III - 1</b>	
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>			<b>Lancement</b>	<b>2011</b>	
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Programme de restauration de la ripisylve de l'Orain amont et aval</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
De nombreux secteurs de l'Orain sont dépourvus de ripisylve entraînant un réchauffement estival de l'eau associé à des phénomènes de développements algaux et de dégradation de la qualité biologique du cours d'eau. Compte tenu des difficultés à réaliser des programmes de replantation dans le cadre des travaux d'entretien de la ripisylve (Fiches B1B-9 et B1B-10), un programme de restauration de la ripisylve est proposé à l'ensemble des exploitants riverains intéressés.						
<b>Objectifs</b>						
1. Restaurer la ripisylve sur les secteurs où les berges ont été mises à nu par la mise en place d'un programme de replantation de boutures et de jeunes plants. 2. Améliorer la qualité biologique des cours d'eau en recréant des habitats de bordure et en limitant le réchauffement estival des eaux. 3. Sensibiliser les exploitants riverains à l'intérêt de la ripisylve dans le fonctionnement d'un cours d'eau.						
<b>Conditions d'exécution</b>						
Prise en compte des secteurs où un projet de type récréation de méandre est envisagé (Fiches B1A-1 à B1A-3).						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
1. Nombre de secteurs faisant l'objet d'un programme de replantation 2. Etat de la ripisylve à posteriori. 3. Maintien ou amélioration de la qualité biologique du cours d'eau à posteriori.						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>	
1.	Réalisation de réunions de présentation de l'intérêt de la ripisylve et recueil des observations des riverains (sur base de 3 réunions)			0	0	
2.	Replantation de boutures et de jeunes plants sur les secteurs à nu, après accords des propriétaires et hors zone de projet de type "récréation de méandre" (Hypothèse haute : 4500 ml)			27 000	32 292	
	Total			27 000	32 292	
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>Coûts (HT en €)</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>MO</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b> <b>ETAT</b>
1	2011		ACTION FINANCEE DANS LE CADRE DE LA FICHE C1-1			
2	2012	6 750	50%	30%	20%	
2	2013	6 750	50%	30%	20%	
2	2014	6 750	50%	30%	20%	
2	2015	6 750	50%	30%	20%	
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
Syndicats d'Aménagement						
<b>Conditions d'aides</b>						

<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Gestion du lit mineur</b>	<b>B1B</b>	<b>12</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>	<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>	<b>Lancement</b>	<b>2012</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Programme opérationnel de lutte contre la Renouée du Japon</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

Originaire d'Asie de l'Est et du Nord, la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) a été introduite en Europe en 1825 à partir du Japon comme plante ornementale, mellifère, fourragère et fixatrice de dune. Introduite en France en 1939, elle est présente aujourd'hui sur tout l'hexagone, mais plus fréquente dans l'est de la France. Le caractère proliférant et la forte vitalité de cette espèce laisse craindre une rapide progression sur les parties dégradées des rives des cours d'eau entraînant une banalisation et une déstabilisation des berges.

L'étude de la qualité physique de l'Orain réalisée en 2009-10 sur l'ensemble du bassin a mis en évidence de nombreux secteurs où la Renouée était présente. Ces zones restent toutefois limitées dans l'espace de sorte qu'une intervention s'avère techniquement réaliste et permettrait d'espérer une éradication de cette espèce à l'échelle du bassin.

#### Objectifs

Eradiquer ou limiter le développement de la Renouée du Japon, espèce exotique invasive, présente de façon sporadique sur le linéaire de l'Orain et de ses affluents.

#### Conditions d'exécution

- Réalisation d'une cartographie des secteurs où cette espèce est présente.
- Elaboration d'un programme opérationnel pluriannuel de lutte contre la Renouée (type d'intervention, planning,...).
- Respect des préconisations d'intervention issues des derniers chantiers pilotes mis en place sur d'autres bassins versants.

#### Indicateurs d'efficacité

- Diminution de la répartition voire disparition de la Renouée du Japon sur les linéaires considérés.
- Etat de la ripisylve à posteriori.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Cartographie des secteurs où la renouée est présente (bibliographie, visites sur site, cartographie,...)	0	0
2.	Elaboration d'un programme pluriannuel d'éradication de la Renouée du Japon	0	0
3.	Mise en œuvre du programme : Fauche, pose de géotextile, plantations denses,... (sur base de 500 m <sup>2</sup> )	12 500	14 950
<b>Total</b>		<b>12 500</b>	<b>14 950</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG39	ETAT
	2011	0					
1, 2	2012	0	ACTION FINANCEE DANS LE CADRE DE LA FICHE C1-1				
3	2013	4 167	40%	30%	20%	10%	
3	2014	4 167	40%	30%	20%	10%	
3	2015	4 167	40%	30%	20%	10%	

#### Maitrise d'ouvrage

1 et 2 : EPTB Saône et Doubs

3 : Syndicats Intercommunaux d'Aménagement

#### Conditions d'aides

<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			<b>Code Fiche Action</b>		
<b>THEME</b>	<b>Gestion du lit mineur</b>			<b>B1B</b>	<b>13</b>	
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>			<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>	
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>			<b>Lancement</b>	<b>2011</b>	
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Plan de lutte collective contre l'ambroisie à feuille d'armoise</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
<p>L'ambroisie à feuilles d'armoise, est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. Très présente en région Rhône Alpes, l'ambroisie colonise de plus en plus la Franche-Comté et plus particulièrement la plaine du Jura. Au niveau de l'Orain, sa présence est ainsi avérée sur la partie amont du bassin versant.</p> <p>L'Arrêté de 2007 n° 2007/458 de la préfecture du Jura au titre de la santé publique rend la lutte contre l'ambroisie obligatoire dans ce département. Le propriétaire ou le gestionnaire du fond contenant l'ambroisie est tenu de réaliser sa destruction ou de prévenir sa pousse. Les maires sont chargés de l'application de cet arrêté.</p> <p>Partant du constat que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ambroisie continue son expansion depuis 2007,</li> <li>- peu d'actions de lutte sont menées,</li> <li>- aucune mesure de lutte harmonisée n'est engagée,</li> <li>- les maires pour la plus grande majorité n'ont pas connaissance de l'arrêté de lutte ou de la présence de l'ambroisie sur leur commune. Il apparaît alors nécessaire d'engager des actions de lutte harmonisées sur les territoires concernés.</li> </ul>						
<b>Objectifs</b>						
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer-sensibiliser-éduquer aux risques liés à l'ambroisie (allergies notamment).</li> <li>2. Réduire les quantités de pollen dans l'air et/ou le stock de graines dans le sol.</li> <li>3. Contrôler la prolifération de la plante.</li> </ol>						
<b>Conditions d'exécution</b>						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diminution des quantités de pollen dans l'air</li> <li>2. Régression voire disparition de l'ambroisie au niveau du bassin versant de l'Orain.</li> </ol>						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>	
1.	Contact avec les municipalités et les gestionnaires de domaine public concernés par l'ambroisie. Identification d'un référent.					
2.	Visite d'au moins un site colonisé. Sensibilisation à la lutte contre la plante.					
3.	Organisation de communication(s) locale(s) et suivi de la mise en œuvre des actions de lutte					
	Total					
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>Coûts (HT en €)</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>MO</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b> <b>ETAT</b>
	2011		FICHE ACTION DÉJÀ FINANCEE PAR LA DRASS DE FRANCHE-COMTE			
1, 2	2012					
3	2013					
3	2014					
3	2015					
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté						
<b>Conditions d'aides</b>						

<b>VOLET</b>	<b>RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			<b>Code Fiche Action</b>		
<b>THEME</b>	<b>Gestion du lit mineur</b>			<b>B1B</b>	<b>14</b>	
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>Bief Salé</b>			<b>Priorité</b>	<b>I - 1</b>	
<b>Commune(s)</b>	<b>Grozon / Poligny / Tourmont</b>			<b>Lancement</b>	<b>2011</b>	
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Préservation des sites à écrevisses à pattes blanches dans le cadre de l'Arrêté de Protection de Biotope</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
<p>L'écrevisse à pattes blanches est une espèce patrimoniale très exigeante vis-à-vis des conditions du milieu. Elle est actuellement en fort déclin sur l'ensemble du territoire national en raison de la dégradation de la qualité des cours d'eau et de l'introduction d'espèces exotiques plus tolérantes.</p> <p>Au niveau du département du Jura, les dernières prospections de l'ONEMA et de la Fédération de pêche du Jura ont permis de recenser seulement 24 ruisseaux présentant des populations d'écrevisses pieds blancs. 1 de ces ruisseaux est localisé sur le bassin versant de l'Orain. Un Arrêté de Protection de Biotope a été publié afin de préserver cette espèce remarquable.</p>						
<b>Objectifs</b>						
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer et sensibiliser les exploitants agricoles à l'intérêt patrimonial de cette espèce.</li> <li>2. Permettre le maintien des populations d'Autropotamobius pallipes existantes.</li> </ol>						
<b>Conditions d'exécution</b>						
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identification des exploitations concernées.</li> <li>2. Préparation et mise en place d'une réunion collective en présence de l'ONEMA.</li> <li>3. Réalisation d'un avant-projet chiffré des aménagements.</li> <li>4. Réunion de restitution et de concertation et recueil des intentions d'engagement.</li> <li>5. Accompagnement dans la démarche.</li> </ol> <p><i>Pour garantir une issue favorable à cette opération, il conviendra d'identifier les potentielles aides d'investissements aux exploitations agricoles concernées pour la réalisation des aménagements identifiés.</i></p>						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participation des exploitants concernés.</li> <li>2. Maintien ou développement des populations en place d'austropotamobius pallipes à posteriori.</li> </ol>						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>	
1. Site du Bief Salé (6 jours)				3 360	4 019	
<b>Total</b>				<b>3 360</b>	<b>4 019</b>	
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>Coûts (HT en €)</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>CA39</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39 ETAT</b>
1	2011	3 360	20%	40%	30%	10%
	2012					
	2013					
	2014					
	2015					
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
Chambre d'Agriculture du Jura						
<b>Conditions d'aides</b>						

## **B2 : GESTION DES INONDATIONS**

<b>VOLET</b>	<b>GESTION DES INONDATIONS</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Gestion des inondations</b>	<b>B2</b>	<b>1</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain</b>	<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Chaussin</b>	<b>Lancement</b>	<b>2010</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Etude de différents scénarii d'aménagement destinés à limiter les inondations au niveau de la commune de Chaussin</b>		

#### CONTEXTE

##### Problèmes identifiés

La commune de Chaussin, localisée au droit de la confluence de l'Orain et du Doubs, est touchée de façon récurrente par des phénomènes d'inondations. Dans le cadre de la réalisation du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la vallée du Doubs sur le département du Jura et du projet de construction d'un nouveau quartier sur 2 ha en zone de faible aléa du PPRI sur la commune de Chaussin, de nombreux dysfonctionnements relatifs à la gestion des inondations dans le village ont pu être mis en évidence.

Les modélisations réalisées dans le cadre de ces études ont ainsi démontré, que lors d'importantes crues, les inondations sur le village étaient en grande partie liées aux débordements de l'Orain et de ses biefs (creux Machard et canal du moulin) en aval des ouvrages hydrauliques associés aux anciens remblais SNCF.

##### Objectifs

1. Préciser l'impact hydraulique de différents scénarii d'aménagement.
2. Choisir et réaliser un avant-projet du scénario techniquement et financièrement le plus adapté.

##### Conditions d'exécution

##### Indicateurs d'efficacité

#### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Réalisation de l'étude	12 542	15 000
<b>Total</b>		<b>12 542</b>	<b>15 000</b>

##### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG39	ETAT
1	2010	15 000	20%			50%	30%
	2011						
	2012						
	2013						
	2014						
	2015						

##### Maitrise d'ouvrage

Commune de Chaussin

##### Conditions d'aides

<b>VOLET</b>	<b>GESTION DES INONDATIONS</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Gestion des inondations</b>	<b>B2</b>	<b>2</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain</b>	<b>Priorité</b>	<b>II - 2</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Chaussin</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Réalisation des aménagements destinés à limiter les inondations au niveau de la commune de Chaussin</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

La commune de Chaussin, localisée au droit de la confluence de l'Orain et du Doubs, est la commune la plus fréquemment touchée par des phénomènes d'inondations. Les modélisations réalisées dans le cadre de nombreuses études sur le secteur ont démontré, que lors d'importantes crues, les inondations sur le village étaient en grande partie liées aux débordements de l'Orain et de ses biefs (creux Machard et canal du moulin) en aval des ouvrages hydrauliques associés aux anciens remblais SNCF.

Une étude de définition d'un avant-projet d'aménagement destiné à limiter ces phénomènes est prévue dans le cadre du Contrat de Rivière Orain.

#### Objectifs

Réaliser le(s) aménagement(s) visant à limiter les inondations sur la commune défini(s) dans le cadre de l'étude hydraulique (Fiche B2-1).

#### Conditions d'exécution

- Réalisation de l'étude d'exploration des différents scénarii d'aménagements destinés à limiter les inondations (Fiche B2-1).
- Emergence d'un Avant-Projet d'aménagement dans le cadre de l'étude pertinent techniquement et financièrement et intégré environnementalement.

#### Indicateurs d'efficacité

- Meilleur fonctionnement hydraulique sur le secteur.
- Impact plus faible des inondations au niveau de la commune à postériori.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>	<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
La nature des travaux et donc leur coût sera fonction des résultats de l'étude hydraulique (Fiche B2-1)		
<b>Total</b>		

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			CA39	AERMC	CRFC	CG39	ETAT
	2011						
	2012						
	2013						
	2014						
	2015						

#### Maitrise d'ouvrage

Commune de Chaussin

#### Conditions d'aides

## **B3 : GESTION DE LA RESSOURCE**

<b>VOLET</b>	<b>GESTION DE LA RESSOURCE</b>			<b>Code Fiche Action</b>		
<b>THEME</b>	<b>Gestion quantitative de la ressource</b>			<b>B3</b>	<b>1</b>	
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain</b>			<b>Priorité</b>	<b>III - 1</b>	
<b>Commune(s)</b>	<b>Le Deschaux</b>			<b>Lancement</b>	<b>2011</b>	
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Réhabilitation de l'ancienne station de mesures hydrométriques localisée au niveau de la commune du Deschaux (06469950)</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
Dans le cadre du réseau de mesures hydrométriques du bassin Rhône-Méditerranée mis en place par le Ministère de l'écologie et du développement durable, une station était localisée sur l'Orain au niveau de la commune du Deschaux. Cette dernière a ainsi collecté près de 30 ans de données de 1968 à 1996. Elle ne fonctionne plus à l'heure actuelle.						
<b>Objectifs</b>						
1. Réhabiliter la station hydrométrique afin de poursuivre la collecte des données hydrologiques sur ce secteur et d'avoir une meilleure appréciation du fonctionnement hydraulique de l'Orain. 2. Intégrer cette station au réseau de suivi mis en place par le Conseil Général du Jura.						
<b>Conditions d'exécution</b>						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
Remise en route du suivi en continu des débits de l'Orain au niveau de la station.						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>	
1.	Réinstallation d'une nouvelle station de mesures hydrométriques			1 500	1 794	
2.	Maintenance annuelle de la station pour 5 ans (300 € HT/an)			1 500	1 795	
	Total			3 000	3 589	
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>Coûts (HT en €)</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>CA39</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b>
1	2011	1 500		50%		30%
2	2012	375				100%
2	2013	375				100%
2	2014	375				100%
2	2015	375				100%
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
Conseil Général du Jura						
<b>Conditions d'aides</b>						

<b>VOLET</b>	<b>GESTION DE LA RESSOURCE</b>			<b>Code Fiche Action</b>		
<b>THEME</b>	<b>Gestion quantitative de la ressource</b>			<b>B3</b>	<b>2</b>	
<b>ME / TPCE</b>	<b>11991 / 615</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>Glantine / Orain</b>			<b>Priorité</b>	<b>III - 1</b>	
<b>Commune(s)</b>	<b>Poligny / Tourmont</b>			<b>Lancement</b>	<b>2012</b>	
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Etude de suivi piézométrique de la nappe fluvio-glaciaire de Tourmont-Poligny</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
<p>La nappe fluvio-glaciaire de Tourmont-Poligny constitue une importante réserve d'eau à l'échelle de la plaine (de l'ordre d'un million de m3). Cette réserve est actuellement exploitée par la société Solvay au niveau de la station de pompage de Tourmont. Les piézomètres implantés par le passé pour l'étude de cette nappe ne sont plus que partiellement fonctionnels (fond colmaté), et ne permettent plus de suivre le niveau de la nappe. Toutefois, le projet de réhausse de la ligne d'eau de la Glantine (fiche B3-3) nécessite une évaluation sur la base d'une étude piézométrique complète de cette plaine, avec évaluation des infiltrations actuelle de la rivière vers le sous-sol.</p>						
<b>Objectifs</b>						
<p>1. Caractériser le fonctionnement hydraulique de la nappe alluviale de la Glantine et de l'Orain amont.  2. Quantifier l'incidence et l'intérêt du projet de réhausse de la ligne d'eau de la Glantine développé dans la fiche B3-3 (évaluation du temps de restitutions à l'Orain de l'eau infiltrée au niveau de la Glantine).</p>						
<b>Conditions d'exécution</b>						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>	
1.	Mise en place de 6 à 10 piézomètres de suivi de la nappe			10 000	11 960	
2.	Suivi piézométrique de la nappe à raison de 2 campagnes en conditions hydrologiques marquées			1 000	1 196	
3.	Rapport de synthèse (cartographie, détermination des sens de circulation,...)			1 000	1 196	
<b>Total</b>				<b>12 000</b>	<b>14 352</b>	
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>Coûts (HT en €)</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>MO</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b>
	2011					
1,2,3	2012	12 000	20%	50%		30%
	2013					
	2014					
	2015					
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
EPTB Saône et Doubs						
<b>Conditions d'aides</b>						

<b>VOLET</b>	<b>GESTION DE LA RESSOURCE</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Gestion quantitative de la ressource</b>	<b>B3</b>	<b>3</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>11991</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Glantine</b>	<b>Priorité</b>	<b>III - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Poligny</b>	<b>Lancement</b>	<b>2013</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Amélioration du potentiel de restitution de la nappe de Poligny</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

La Glantine est un affluent de l'Orain dont les capacités érosives importantes ont permis de reconstituer une succession de faciès et un habitat intéressant et ce malgré l'important recalibrage qu'il a subi au cours des années 1970. Une recréation de méandres sur ce cours d'eau ne semble donc pas pertinent. Ce cours d'eau présente également un intérêt majeur pour l'Orain en raison de la présence sur ce secteur de la seule nappe alluviale importante de la vallée. La lutte contre l'incision de l'Orain et de la Glantine (environ 50 cm) constitue donc ici un enjeu majeur pour l'amélioration des débits d'étiages, bien souvent problématiques sur l'Orain.

#### Objectifs

1. Augmenter la capacité de stockage de l'aquifère en soutenant le niveau d'eau de la Glantine en période de hautes et moyennes eaux.
2. Augmenter les débits d'étiage de l'Orain et favoriser la restitution d'eau fraîche en période d'étiage.
3. Reconnecter la ripisylve de la Glantine.

#### Conditions d'exécution

1. Respect des préconisations de l'étude géomorphologique.
2. Suivi piézométrique de la nappe alluviale (fiche B3-2) et respect des préconisations issues de cette étude.
3. S'assurer que les prélèvements d'eau restent constants malgré l'augmentation du volume d'eau stockée dans la nappe alluviale auprès de Solvay.

#### Indicateurs d'efficacité

1. Réhausse du niveau de la nappe alluviale localisée au niveau de la Glantine.
2. Augmentation sensible des débits en période d'étiage de l'Orain.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Maitrise d'œuvre (AVP, suivi des travaux,...)	15 840	18 945
2.	Mise en place de 12 rampes de réhausse de ligne d'eau	158 400	189 446
<b>Total</b>		<b>174 240</b>	<b>208 391</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC*	CRFC	CG39*	ETAT
	2011						
	2012						
1,2	2013	58 080	20%	50%		30%	
1,2	2014	58 080	20%	50%		30%	
1,2	2015	58 080	20%	50%		30%	

#### Maitrise d'ouvrage

SIA de l'Orain et de la Grozonne, Communes

#### Conditions d'aides

\* Les financements seront effectués sous réserve des conclusions et de l'intérêt environnemental du projet issu de l'étude réalisée dans le cadre de la fiche B3-2.

<b>VOLET</b>	<b>GESTION DE LA RESSOURCE</b>			<b>Code Fiche Action</b>		
<b>THEME</b>	<b>Gestion quantitative de la ressource</b>			<b>B3</b>	<b>4</b>	
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain</b>			<b>Priorité</b>	<b>I - 2</b>	
<b>Commune(s)</b>	<b>Chausseans / Vaux-sur-Poligny / Rahon</b>			<b>Lancement</b>	<b>2011</b>	
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Respect des périmètres de protection des captages de Chausseans, Vaux-sur-Poligny et Rahon</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
<p>La mise en place de périmètres de protection autour des zones de captages est une obligation réglementaire. Elle a pour objet d'éviter les pollutions liées aux activités humaines usuelles et de réduire le risque de pollution accidentelle qui pourrait entraîner une contamination de l'eau. Les captages d'eau localisés au niveau des communes de Chausseans, Vaux-sur-Poligny et Rahon ont tous fait l'objet d'une DUP et un périmètre de protection est actuellement en place. Toutefois, une veille de ces secteurs s'avère importante en cas de pollution avérée. Pour information, les communes de Chausseans et de Vaux-sur-Poligny sont situées dans le zonage concerné par l'appel à projet bio (Fiche A2-7).</p>						
<b>Objectifs</b>						
Maintien de la qualité de la ressource en eau						
<b>Conditions d'exécution</b>						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
Maintien de la qualité de la ressource en eau						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>	
<b>Total</b>						
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>Coûts (TTC en €)</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>CA39</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b> <b>ETAT</b>
	2011		<b>FICHE RECENSEE POUR INFORMATION</b>			
	2012					
	2013					
	2014					
	2015					
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
Collectivité compétente en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Jura						
<b>Conditions d'aides</b>						

<b>VOLET</b>	<b>GESTION DE LA RESSOURCE</b>			<b>Code Fiche Action</b>		
<b>THEME</b>	<b>Gestion quantitative de la ressource</b>			<b>B3</b>	<b>5</b>	
<b>ME / TPCE</b>	<b>615</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain</b>			<b>Priorité</b>	<b>I - 1</b>	
<b>Commune(s)</b>	<b>Asnans-Beauvoisin</b>			<b>Lancement</b>	<b>2011</b>	
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Mise en place d'un périmètre de protection du captage d'Asnans</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
La mise en place de périmètres de protection autour des zones de captages est une obligation règlementaire Elle a pour but d'éviter les pollutions liées aux activités humaines usuelles et de réduire le risque de pollution accidentelle qui pourrait entraîner une contamination de l'eau. De plus, le captage d'Asnans a aussi été jugé prioritaire pour la mise en place de mesures complémentaires en raison de son intérêt stratégique, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du SDAGE du bassin RMC. La procédure de DUP et les actions captages grenelle se mettent progressivement en place. Le Périmètre de Protection Rapproché n'est pas défini et représente pour l'instant 44 hectares. Actuellement des conventions sont établies entre les agriculteurs et le syndicat des eaux pour une adaptation des pratiques. L'eau est conforme aux exigences des normes de potabilité.						
<b>Objectifs</b>						
1. Protéger la ressource en substituant certaines cultures par d'autres et en limitant les intrants . 2. Maîtrise foncière du périmètre de protection rapproché (Prospection, acquisition, veille foncière).						
<b>Conditions d'exécution</b>						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
Maintien de la qualité de la ressource en eau.						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>	
Total						
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>Coûts (TTC en €)</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>CA39</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b>
	2011		<b>FICHE RECENSEE POUR INFORMATION</b>			
	2012					
	2013					
	2014					
	2015					
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
SIEA des 3 Rivières en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Jura						
<b>Conditions d'aides</b>						

**C : ANIMATION, COMMUNICATION, ET  
PATRIMOINE**

**C1 : Animation et coordination du Contrat**

<b>VOLET</b>	<b>ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Animation et coordination du Contrat</b>	<b>C1</b>	<b>1</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>	<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Création d'un poste de coordinateur du Contrat de Rivière</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

Un Contrat de Rivière est un projet complexe, abordant des thématiques diversifiées dont la mise en oeuvre nécessite la présence d'un chargé de missions à temps complet possédant des compétences techniques et administratives. Ce dernier sera ainsi en charge de créer une dynamique autour du programme d'actions et d'assister sur le plan technique et administratif les maîtres d'ouvrages locaux.

#### Objectifs

Les principales missions du coordinateur du contrat seront :

1. l'organisation et l'animation des réunions du Comité de rivière ;
2. l'impulsion et la coordination des actions prévues au Contrat ;
3. l'assistance technique et administrative des maîtres d'ouvrages locaux ;
4. la réalisation des états d'avancements du Contrat ;
5. la mise en place du programme de communication.

#### Conditions d'exécution

#### Indicateurs d'efficacité

1. Satisfaction des maîtres d'ouvrages locaux et des partenaires techniques et financiers.
2. Circulation d'informations et contacts entre le chargé de mission et les maîtres d'ouvrages locaux.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Coûts prévisionnels (en €)	Coût H.T.	Coût T.T.C.
1. Salaires + charges sur 5 ans	271 739	325 000
<b>Total</b>	<b>271 739</b>	<b>325 000</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			EPTB SD	AERMC*	CRFC**	CG39	ETAT
1	2011	65 000	20%	50%	15%	15%	
1	2012	65 000	20%	50%	15%	15%	
1	2013	65 000	20%	50%	15%	15%	
1	2014	65 000	20%	50%	15%	15%	
1	2015	65 000	20%	50%	15%	15%	

#### Maitrise d'ouvrage

EPTB Saône et Doubs

#### Conditions d'aides

\* L'AERMC fournit une aide forfaitaire de 32500 € / an pour le poste d'animateur (salaires, charges, frais de déplacements, formation) et 50% sur le montant HT des dépenses d'investissement plafonnés à 24 000 €HT de dépenses.

\*\* LE CRFC finance 15% de cette fiche action au titre de sa politique relative à la trame verte et bleue.

<b>VOLET</b>	<b>ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE</b>		<b>Code Fiche Action</b>				
<b>THEME</b>	<b>Animation et coordination du Contrat</b>		<b>C1</b>	<b>2</b>			
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>						
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>		<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>			
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>		<b>Lancement</b>	<b>2015</b>			
<b>Compatibilité PDM</b>							
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Evaluation du Contrat - Etude bilan</b>						
<b>CONTEXTE</b>							
<b>Problèmes identifiés</b>							
<p>Un contrat de rivière implique une programmation d'actions sur 5 ans permettant d'atteindre des objectifs en terme de qualité d'eau, de gestion des milieux naturels, d'animation et d'implication des acteurs locaux.</p> <p>Si la pertinence des programmes d'actions peut être jugée dès la phase d'élaboration, leur efficacité et leur mise en oeuvre ne peut être jugée que dans le temps. Ceci nécessite de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation afin d'établir des bilans et de prévoir les réajustements éventuels pour atteindre les objectifs initiaux.</p>							
<b>Objectifs</b>							
<ol style="list-style-type: none"> <li>Réaliser 2 études bilan : une à mi-parcours et une en fin de Contrat.</li> <li>Recadrer éventuellement les programmes d'actions et leurs objectifs, de recadrer les indicateurs d'efficacité.</li> <li>Evaluer l'évolution des milieux et des pressions, caractériser de nouveaux enjeux en vue d'une préparation éventuelle de nouveaux programmes d'actions.</li> </ol>							
<b>Conditions d'exécution</b>							
<ol style="list-style-type: none"> <li>Etablir un tableau de bord du contrat</li> <li>Choisir des indicateurs d'efficacité pour chaque action</li> </ol>							
<b>Indicateurs d'efficacité</b>							
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>							
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>			<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>			
1. Bilan final du Contrat de Rivière en prestation externe			50 000	59 800			
<b>Total</b>			<b>50 000</b>	<b>59 800</b>			
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>							
	<b>Année</b>	<b>Coûts (HT en €)</b>	<b>Participation financière</b>				
			<b>EPTB SD</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b>	<b>ETAT</b>
	2011						
	2012						
	2013						
	2014						
1	2015	50 000	20%	50%	30%		
<b>Maitrise d'ouvrage</b>							
EPTB Saône et Doubs							
<b>Conditions d'aides</b>							

## **C2 : Programme de communication**

<b>VOLET</b>	<b>ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE</b>			<b>Code Fiche Action</b>			
<b>THEME</b>	<b>Programme de communication</b>			<b>C2</b>	<b>1</b>		
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>						
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>			<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>		
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>			<b>Lancement</b>	<b>2010</b>		
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée concernant ce thème</b>						
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Programme de sensibilisation et d'information des habitants du bassin versant</b>						
<b>CONTEXTE</b>							
<b>Problèmes identifiés</b>							
Dans le cadre du contrat de rivière, il convient de mettre en œuvre une communication spécifique à destination des différents publics du territoire, afin de les sensibiliser à l'ensemble des thématiques abordées dans le Contrat, de leur montrer et leur faire comprendre les opérations se déroulant près de chez eux.							
<b>Objectifs</b>							
1. Proposer un programme de sensibilisation du jeune public dans et hors cadre scolaire, en partenariat avec les acteurs du Contrat, l'Education Nationale et la Direction régionale de la Jeunesse et des sports : animations (contenu, durée), actions complémentaires (formation enseignants et éducateurs, évènementiels, rencontre d'acteurs,...)							
2. Proposer un programme d'information du grand public et des élus, en partenariat avec les acteurs et les collectivités locales : conférences (animateurs, contenu, durée), journées à thèmes (visite, débats, rencontre,...)							
<b>Conditions d'exécution</b>							
1. Définition du programme de sensibilisation et d'information.							
2. Travailler en partenariat avec l'Education nationale et l'ensemble des Acteurs de l'eau du bassin versant							
<b>Indicateurs d'efficacité</b>							
1. Nombre d'animations et d'actions réalisées par an auprès du public (jeune ou grand) et/ou des élus							
2. Taux de satisfaction suite à la mise en œuvre du programme							
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>							
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>		
1. Définition et coordination du projet				10 033	12 000		
2. Mise en œuvre du programme de sensibilisation				26 756	32 000		
<b>Total</b>				<b>36 789</b>	<b>44 000</b>		
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>							
	<b>Année</b>	<b>Coûts (TTC en €)</b>	<b>Participation financière</b>				
			<b>EPTB SD</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b>	<b>ETAT</b>
1	2011	12 000	20%	50%	15%	15%	
2	2012	8 000	20%	50%	15%	15%	
2	2013	8 000	20%	50%	15%	15%	
2	2014	8 000	20%	50%	15%	15%	
2	2015	8 000	20%	50%	15%	15%	
<b>Maitrise d'ouvrage</b>							
EPTB Saône et Doubs via la MNEP							
<b>Conditions d'aides</b>							

<b>VOLET</b>	<b>ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Programme de communication</b>	<b>C2</b>	<b>2</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>	<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée concernant ce thème</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Etude piscicole et géomorphologique : élaboration d'une plaquette de présentation des principales conclusions destinée aux élus et aux propriétaires riverains</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

Lors de la phase d'élaboration du contrat, une étude piscicole et géomorphologique a été menée afin de compléter le diagnostic du bassin versant et de proposer des actions concrètes en matière de restauration physique et de décloisonnement du cours d'eau. Il est primordial de rendre accessibles les conclusions de cette étude complexe afin que chacun puisse prendre connaissance et parfaitement comprendre la problématique et les enjeux liés à la mise en place d'un programme d'actions destinées à restaurer l'espace de mobilité de l'Orain et de permettre la libre circulation piscicole.

#### Objectifs

1. Produire une plaquette de 8 pages maximum.
2. Expliquer l'origine des dysfonctionnements et l'intérêt de la restauration de l'espace de mobilité de l'Orain.
3. Exposer les principaux résultats de l'étude menée sur le bassin versant en 2009-2010.
4. Présenter les objectifs et la nature des actions issues de cette étude.

#### Conditions d'exécution

1. Cohérence avec la plaquette de sensibilisation concernant l'entretien des cours d'eau à destination des riverains.
2. Répondre à la charte graphique du contrat de rivière et de l'EPTB Saône & Doubs.

#### Indicateurs d'efficacité

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Conception	0	0
2.	Impression à 500 exemplaires	2 500	2 990
3.	Envoi des plaquettes	376	450
<b>Total</b>		<b>2 876</b>	<b>3 440</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts	Participation financière				
			EPTB SD	AERMC	CRFC	CG39	ETAT
1,2,3	2011	3 440	20%	50%	15%	15%	
	2012						
	2013						
	2014						
	2015						

#### Maitrise d'ouvrage

EPTB Saône et Doubs

#### Conditions d'aides

<b>VOLET</b>	<b>ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE</b>			<b>Code Fiche Action</b>			
<b>THEME</b>	<b>Programme de communication</b>			<b>C2</b>	<b>3</b>		
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>						
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>			<b>Priorité</b>	<b>III - 1</b>		
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>			<b>Lancement</b>	<b>2012</b>		
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée concernant ce thème</b>						
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Elaboration d'une plaquette technique concernant l'entretien des cours d'eau non domaniaux</b>						
<b>CONTEXTE</b>							
<b>Problèmes identifiés</b>							
Les Syndicats Intercommunaux d'Aménagement de l'Orain et de la Grozonne et de la vallée de l'Orain doivent régulièrement faire face à des demandes de travaux dépassant parfois leurs prérogatives. L'abandon progressif des ouvrages de dérivation, la mauvaise connaissance par les riverains de leurs responsabilités et obligations en matière d'entretien de cours d'eau contraignent les collectivités compétentes à pallier aux manques existants.							
<b>Objectifs</b>							
1. Produire une plaquette de 12 pages maximum. 2. Faire un rappel de la réglementation en matière d'entretien des cours d'eau. 3. Rappeler l'organisation territoriale du bassin versant et la compétence de chaque structure en matière de gestion des cours d'eau. 4. Sensibiliser les propriétaires riverains à la gestion raisonnée des berges et de la ripisylve.							
<b>Conditions d'exécution</b>							
1. Intégrer les représentants des collectivités compétentes dans l'élaboration de la plaquette et les faire participer à sa diffusion. 2. Intégrer la nouvelle nomenclature sur les IOTA ayant un impact potentiel sur l'eau et les milieux aquatiques. 3. Respecter la charte graphique du contrat de rivière et de l'EPTB Saône & Doubs.							
<b>Indicateurs d'efficacité</b>							
Nombre de contacts pris pour obtenir des conseils techniques en aval de la diffusion de la plaquette.							
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>							
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>		
1.	Conception			0	0		
2.	Impression à 500 exemplaires			3 000	3 588		
3.	Envoi des plaquettes			752	899		
<b>Total</b>				<b>3 752</b>	<b>4 487</b>		
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>							
	<b>Année</b>	<b>Coûts (TTC en €)</b>	<b>Participation financière</b>				
			<b>EPTB SD</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b>	<b>ETAT</b>
	2011						
1,2,3	2012	4 487	20%	50%	15%	15%	
	2013						
	2014						
	2015						
<b>Maitrise d'ouvrage</b>							
SIA de l'Orain et de la Grozonne, SIA de la vallée de l'Orain.							
<b>Conditions d'aides</b>							

<b>VOLET</b>	<b>ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Programme de communication</b>	<b>C2</b>	<b>4</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>	<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée concernant ce thème</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Publication d'un bulletin d'information annuel du contrat de rivière</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

Le maintien d'une information régulière destinée à l'ensemble des partenaires concernés par le Contrat est essentielle à une bonne lisibilité des projets réalisés ou en cours de réalisation. Par ailleurs, la transcription de la veille réglementaire et technique exercée par le coordinateur du contrat, l'annonce de manifestations et d'événements liés à l'eau et se déroulant sur le bassin versant est nécessaire au maintien d'une liaison entre les différents intervenants du Contrat.

#### Objectifs

1. Produire une plaquette d'information annuelle de 4 pages maximum.
2. Exposer l'état d'avancement du Contrat de rivière.
3. Sensibiliser les habitants de la vallée à la démarche et aux bonnes pratiques de gestion des cours d'eau.
4. Informer le public des différentes actions et manifestations prévues ou en cours sur le bassin versant.

#### Conditions d'exécution

1. Maintien du lien permanent entre les maîtres d'ouvrage et la cellule d'animation du contrat.
2. Favoriser les interviews et les visites de travaux, et déléguée la rédaction de certains articles.
3. Répondre à la charte graphique du Contrat de rivière et de l'EPTB Saône et Doubs.

#### Indicateurs d'efficacité

1. Nombre de bulletins diffusés pendant la période de mise en oeuvre du Contrat.
2. Nombre d'articles rédigés en collaboration avec les maîtres d'ouvrages locaux.

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Conception de 5 bulletins d'information sur 5 ans	0	0
2.	Impression à 2500 exemplaires sur 5 ans	4 500	5 382
3.	Envoi des bulletins d'information	1 881	2 250
<b>Total</b>		<b>6 381</b>	<b>7 632</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			EPTB SD	AERMC	CRFC	CG39	ETAT
1,2,3	2011	1 526	20%	50%	15%	15%	
1,2,3	2012	1 526	20%	50%	15%	15%	
1,2,3	2013	1 526	20%	50%	15%	15%	
1,2,3	2014	1 526	20%	50%	15%	15%	
1,2,3	2015	1 526	20%	50%	15%	15%	

#### Maitrise d'ouvrage

EPTB Saône et Doubs

#### Conditions d'aides

<b>VOLET</b>	<b>ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE</b>		<b>Code Fiche Action</b>				
<b>THEME</b>	Programme de communication		<b>C2</b>	<b>5</b>			
<b>ME / TPCE</b>	En totalité						
<b>Cours d'eau</b>	En totalité		<b>Priorité</b>	<b>III - 1</b>			
<b>Commune(s)</b>	En totalité		<b>Lancement</b>	<b>2011</b>			
<b>Compatibilité PDM</b>	Aucune mesure identifiée concernant ce thème						
<b>Intitulé du Projet</b>	Création et publication d'un site internet						
<b>CONTEXTE</b>							
<b>Problèmes identifiés</b>							
Internet est devenu un media incontournable, d'accès simple et rapide permettant de diffuser des informations sur des supports variés (textes, photos, cartes). Il permet par ailleurs le partage en ligne de données soit en accès libre soit en accès restreint. La création d'un site Internet permettrait donc de diffuser largement des informations grand public sur les particularités du bassin versant et les objectifs du Contrat, mais aussi des informations plus confidentielles (comptes-rendus de réunions, données) en accès réglementé.							
<b>Objectifs</b>							
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer un site Internet de 15 pages environ.</li> <li>2. Diffuser des informations sur la richesse du bassin, les problèmes rencontrés, les modes de gestion.</li> <li>3. Diffuser les programmes d'actions et relayer la diffusion des documents de communication papier.</li> <li>4. Procéder au partage des données.</li> </ol>							
<b>Conditions d'exécution</b>							
Répondre à la charte graphique du Contrat de rivière et de l'EPTB Saône et Doubs							
<b>Indicateurs d'efficacité</b>							
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'accès au site internet.</li> <li>2. Nombre de documents téléchargés via le site internet.</li> </ol>							
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>							
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>			<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>			
1.	Conception par une agence spécialisée		2 500	2 990			
2.	Achat du nom du domaine et hébergement sur 5 ans		500	598			
3.	Mises à jour (2 par an)		1 000	1 196			
<b>Total</b>			<b>4 000</b>	<b>4 784</b>			
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>							
	<b>Année</b>	<b>Coûts (TTC en €)</b>	<b>Participation financière</b>				
			<b>EPTB SD</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b>	<b>ETAT</b>
1,2	2011	3 110	20%	50%	15%	15%	
2,3	2012	419	20%	50%	15%	15%	
2,3	2013	419	20%	50%	15%	15%	
2,3	2014	419	20%	50%	15%	15%	
2,3	2015	419	20%	50%	15%	15%	
<b>Maitrise d'ouvrage</b>							
EPTB Saône et Doubs							
<b>Conditions d'aides</b>							

<b>VOLET</b>	<b>ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE</b>			<b>Code Fiche Action</b>		
<b>THEME</b>	<b>Programme de communication</b>			<b>C2</b>	<b>6</b>	
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>			<b>Priorité</b>	<b>III - 1</b>	
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>			<b>Lancement</b>	<b>2011</b>	
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Sensibilisation à la rationalisation de l'usage des produits phytosanitaires</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
Les données disponibles concernant la qualité physico-chimique de l'Orain (GREPPES, DIREN,...) indiquent une contamination des eaux superficielles du bassin versant de l'Orain par plusieurs produits phytosanitaires. Parmi les plus fréquemment détectées, de nombreuses molécules sont issues d'une utilisation en zone dite "non agricole" avec parfois un accès professionnel (Diuron, Bromacil, Terbutylazine,...).						
<b>Objectifs</b>						
Sensibiliser les différents publics (élus locaux, agents des collectivités et jardiniers amateurs) à la rationalisation de l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire communal. Cette sensibilisation pourra prendre la forme de : 1. Réunions d'information des élus locaux. 2. "Conférences jardiniers amateurs" : exposé de la problématique phytosanitaire et techniques alternatives à leur usage.						
<b>Conditions d'exécution</b>						
Vérification de la complémentarité entre cette action et celle réalisée par Franche-Comté Nature et Environnement						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
1. Participation aux réunions de sensibilisation. 2. Adhésion des différents publics à la problématique exposée.						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>	
Total						
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>Coûts (TTC en €)</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>CA39</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39 ETAT</b>
	2011		FICHE ACTION DÉJÀ FINANCEE PAR L'AERMC ET LE CRFC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACTIONS REGIONAL DE REDUCTION DES POLLUTIONS EN ZONE NON AGRICOLE			
	2012					
	2013					
	2014					
	2015					
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté						
<b>Conditions d'aides</b>						

<b>VOLET</b>	<b>ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE</b>			<b>Code Fiche Action</b>		
<b>THEME</b>	<b>Programme de communication</b>			<b>C2</b>	<b>7</b>	
<b>ME / TPCE</b>	<b>615 / 10229 / 11067 / 10546</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain / Grozonne / Bief d'Acle / Veuge</b>			<b>Priorité</b>	<b>I - 1</b>	
<b>Commune(s)</b>	<b>Communes concernées par les projets</b>			<b>Lancement</b>	<b>2011</b>	
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>2A17 : Développer des démarches de maîtrise foncière</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Présentation, animation et communication relatives aux 7 projets de récréation de méandres</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
Les projets de récréations de méandres exposés dans les fiches B1A-1 à B1A-7 sont des projets complexes et difficiles à mettre en œuvre. Ces derniers nécessitent ainsi la mise en place d'une importante communication comprenant une présentation technique des projets, un dialogue avec les exploitants et les propriétaires concernés et l'évaluation des pertes agricoles (perte foncière et financière).						
<b>Objectifs</b>						
1. Sensibiliser les agriculteurs à la problématique de la renaturation en général. 2. Présenter les différents projets aux exploitants et propriétaires concernés. 3. Négocier avec les agriculteurs concernés et rechercher des compromis.						
<b>Conditions d'exécution</b>						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
1. Participation aux réunions de sensibilisation. 2. Adhésion des agriculteurs à la problématique de la renaturation. 3. Emergence d'un projet de récréation de méandres.						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>	
1.	Réalisation de réunions de sensibilisation à la thématique de la renaturation (sur base d'une réunion par 1/2 bassin versant)					
2.	Présentation des projets de récréation de méandre (sur base de 3,5 jours par projet)					
3.	Négociation - Recherche de compromis					
<b>Total</b>						
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>Coûts (TTC en €)</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>CA39</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b> <b>ETAT</b>
1, 2	2011		COÛTS DÉJÀ PRIS EN CHARGE DANS LE CADRE DE LA CREATION DU POSTE DE COORDINATEUR DU CONTRAT DE RIVIERE ORAIN (FICHE C1-1)			
2, 3	2012					
2, 3	2013					
2, 3	2014					
2, 3	2015					
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
EPTB Saône et Doubs						
<b>Conditions d'aides</b>						

<b>VOLET</b>	<b>ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE</b>	<b>Code Fiche Action</b>	
<b>THEME</b>	<b>Programme de communication</b>	<b>C2</b>	<b>8</b>
<b>ME / TPCE</b>	<b>615 / 10229 / 11067 / 10546</b>		
<b>Cours d'eau</b>	<b>Orain / Grozonne / Bief d'Acle / Veuge</b>	<b>Priorité</b>	<b>I - 1</b>
<b>Commune(s)</b>	<b>Communes concernées par les projets</b>	<b>Lancement</b>	<b>2011</b>
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>2A17 : Développer des démarches de maîtrise foncière</b>		
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Animation générale et évaluation de la perte agricole liée aux projets de récréation de méandres</b>		

### CONTEXTE

#### Problèmes identifiés

Les projets de récréations de méandres exposés dans les fiches B1A-1 à B1A-7 sont des projets complexes et difficiles à mettre en oeuvre. Ces derniers nécessitent ainsi la participation de l'ensemble des partenaires, la mise en place d'une importante animation auprès des exploitants agricoles et l'évaluation de la perte agricole (perte foncière et financière) liée à leur réalisation pour les exploitants sensibles à cette démarche.

#### Objectifs

1. Participer à l'ensemble des réunions animées par l'EPTB Saône et Doubs dans le cadre de la fiche C2-8 afin d'apporter un appui technique auprès des exploitants agricoles concernés par les projets.
2. Evaluer la perte foncière et économique au niveau des secteurs où les exploitants souhaitent approfondir la démarche.

#### Conditions d'exécution

Etant donné le caractère innovant de cette opération, les estimations faites dans le montage financier seront affinées dès lors que le projet de renaturation du cours d'eau et sa mise en œuvre auront clairement été définis par le porteur de projet.

#### Indicateurs d'efficacité

Participation aux réunions

### MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
1.	Participation aux réunions de sensibilisation à la thématique de la renaturation (sur base d'une réunion par 1/2 bassin versant)	560	670
2.	Participation aux réunions de présentation des projets de récréation de méandre (sur base de 3,5 jours par projet)	13 720	16 409
3.	Evaluation de la perte agricole (diagnostic des pratiques agricoles, pertes foncières, estimations financières) pour les exploitants intéressés par l'un des projets (sur base de 2 projets émergents et de 4 exploitations concernées)	6 720	8 037
4.	Appui auprès des exploitants lors de la phase de négociation et de recherche de compromis	5 600	6 698
<b>Total</b>		<b>26 600</b>	<b>31 814</b>

#### Plan de financement et clé de répartition

	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			CA39	AERMC*	CRFC	CG39**	ETAT
1,2	2011	8 874	20%	40%	10 à 40 %	20 à 25%	
2,3	2012	16 242	20%	40%	10 à 40 %	20 à 25%	
4	2013	2 233	20%	40%	10 à 40 %	20 à 25%	
4	2014	2 233	20%	40%	10 à 40 %	20 à 25%	
4	2015	2 233	20%	40%	10 à 40 %	20 à 25%	

#### Maitrise d'ouvrage

Chambre d'Agriculture du Jura pour apporter l'appui nécessaire aux porteurs du projet de renaturation.

#### Conditions d'aides

\* Financement de 50% sur un plafond à 450€/jour

\*\* Financement de la CA39 calculé sur base de 520 €/jour.

<b>VOLET</b>	<b>ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE</b>			<b>Code Fiche Action</b>		
<b>THEME</b>	<b>Programme de communication</b>			<b>C2</b>	<b>9</b>	
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>					
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>			<b>Priorité</b>	<b>II - 1</b>	
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>			<b>Lancement</b>	<b>2011</b>	
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>					
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Programme d'information et de sensibilisation aux milieux humides</b>					
<b>CONTEXTE</b>						
<b>Problèmes identifiés</b>						
<p>Suite à la réalisation de l'inventaire des petite zones humides sur le département du Jura, il paraît pertinent de réaliser un retour d'information auprès des partenaires et des acteurs locaux (élus, usagers, riverains,...). En effet, l'utilisation des données de prélocalisation et les perspectives de cette phase d'inventaire interrogent les acteurs locaux. Un programme de réunions d'information planifié et mis en oeuvre permettrait de répondre à ces questions. Ces réunions d'information pourront être suivies de sorties de terrain démontrant de manière concrète les enjeux de ces milieux, leurs liens forts avec l'Homme et les gestes à adopter pour préserver cette ressource indispensable.</p>						
<b>Objectifs</b>						
<p>Sensibiliser les différents publics à la problématique des zones humides en réalisant des réunions de restitution regroupant plusieurs communes. Ces réunions présenteront les caractéristiques et les enjeux de la préservation de ces milieux particuliers, les résultats de l'analyse de l'inventaire, les actions de réhabilitation et de valorisation des milieux.</p>						
<b>Conditions d'exécution</b>						
<b>Indicateurs d'efficacité</b>						
<p>1. Participation aux réunions de sensibilisation.  2. Adhésion des acteurs locaux en faveur des actions à mener sur les zones humides (émergence de projet de préservation et de valorisation des zones humides).</p>						
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>				<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>	
1.	Préparation des supports de communication : affiche, courriers, article de presse,...			1 881	2 250	
2.	Réalisation de réunions de sensibilisation aux milieux humides à destination des différents public (élus, usagers,...) (Hypothèse : 12 réunions)			17 684	21 150	
3.	Réalisation de sorties terrain suite aux réunions de sensibilisation (Hypothèse : 12 réunions).			2 258	2 700	
<b>Total</b>				<b>21 823</b>	<b>26 100</b>	
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>						
	<b>Année</b>	<b>Coûts (TTC en €)</b>	<b>Participation financière</b>			
			<b>CA39</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39 MO</b>
1,2,3	2011	13 050		50%	20%	10% 20%
1,2,3	2012	13 050		50%	20%	10% 20%
	2013					
	2014					
	2015					
<b>Maitrise d'ouvrage</b>						
Fédération Départementale des Chasseurs du Jura, EPTB Saône et Doubs						
<b>Conditions d'aides</b>						

## **C3 : Valorisation du patrimoine lié à l'eau**

<b>VOLET</b>	<b>ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE</b>		<b>Code Fiche Action</b>				
<b>THEME</b>	<b>Valorisation du patrimoine lié à l'eau</b>		<b>C3</b>	<b>1</b>			
<b>ME / TPCE</b>	<b>En totalité</b>						
<b>Cours d'eau</b>	<b>En totalité</b>		<b>Priorité</b>	<b>III - 1</b>			
<b>Commune(s)</b>	<b>En totalité</b>		<b>Lancement</b>	<b>2011</b>			
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>						
<b>Intitulé du Projet</b>	<b>Identification et restauration du petit patrimoine bâti lié à l'eau</b>						
<b>CONTEXTE</b>							
<b>Problèmes identifiés</b>							
La vallée de l'Orain recèle de nombreux ouvrages liés à l'eau tels que ponts, lavoirs, fontaines, moulins,.. Ces derniers constituent un véritable patrimoine, témoignage de l'Histoire et de l'identité du territoire. Malgré ce fort intérêt patrimonial, certains éléments du petit bâti lié à l'eau sont parfois non entretenus voire dégradés.							
<b>Objectifs</b>							
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier et hiérarchiser les ouvrages les plus remarquables et les plus menacés sur l'ensemble du bassin versant.</li> <li>2. Définir techniquement et financièrement les projets de restauration et de valorisation des sites prioritaires.</li> <li>3. Mettre en œuvre les projets de restauration.</li> </ol>							
<b>Conditions d'exécution</b>							
<b>Indicateurs d'efficacité</b>							
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de projets émergents.</li> <li>2. Nombre d'ouvrages restaurés ou mis en valeur.</li> </ol>							
<b>MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>							
<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>			<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>			
1.	Identification et hiérarchisation des ouvrages : recherche des propriétaires et de leurs motivations concernant l'entretien et la mise en valeur de leurs biens		0	0			
2.	Définition des projets de restauration ou de valorisation des sites retenus		A définir	A définir			
3.	Mise en œuvre des projets de réhabilitation (AVP, Maitrise d'œuvre, travaux,...)		A définir	A définir			
<b>Total</b>			<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>Plan de financement et clé de répartition</b>							
	<b>Année</b>	<b>Coûts (TTC en €)</b>	<b>Participation financière</b>				
			<b>ETAT</b>	<b>AERMC</b>	<b>CRFC</b>	<b>CG39</b>	<b>MO</b>
	2011		A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	
	2012		A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	
	2013		A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	
	2014		A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	
	2015		A préciser	A préciser	A préciser	A préciser	
<b>Maitrise d'ouvrage</b>							
Communes, Communauté de Communes							
<b>Conditions d'aides</b>							
Cette Fiche action pourra être réévaluée lors du bilan à mi-parcours du Contrat de Rivière.							